Au pays des Bois-Francs

Des rivières aux soins intensifs

Photo : François Filion, Photographe

Le Journal s'arrête ce mois-ci dans la région du Centre-du-Québec, un pays d'érables (sous contrôle!), de chênes (disparus!) et de canneberges... Un pays où voisinent de plus en plus agriculture intensive et industrie lourde : Victoriaville, Drummondville, Nicolet, Bécancour, mais aussi Warwick, Tingwick, Ham Nord, Sainte-Hélène-de-Chester, Sainte-Monique, etc. Le pays des fromages, de Saputo à Tournevent (berceau de la poutine!), de Citadelle, du seul cours collégial en agriculture biologique, mais aussi de la seule centrale nucléaire du Québec, de Cascades et de Magnola. Un pays qui s'inquiète pour les rivières qui le sillonnent, dénudées, sales, polluées, déboisées : la Nicolet, la Bécancour, la Saint-François. Des bassins versants immenses et complexes pris en charge par des conseils de bassin visionnaires et courageux, qui donnent peu à peu son sens à notre belle politique de l'eau.

Un pays multiple et rempli de paradoxes, un pays témoin de la crise de l'eau, de la crise de l'agriculture, de la crise de l'énergie et de la forêt habitée. Riche en leçons pour nous tous.

Dans ce numéro

L'événement

Le BAPE : la partie n'est pas gagnée **1**
Baie des Chaleurs : Non à Bennett **16**
Les deux unions agricoles en congrès **3**
Gentilly : Sortir du nucléaire **4**

Paysannerie

Des paysans du Centre du Québec **6**

Reportage

De quel bassin versant viens-tu? **8**
Notre fleuve, c'est nous **11**

Entrevue

Denis La France : l'agriculture biologique, c'est toute ma vie **12**

Chroniques

La tête à Papineau : L'équilibre sacré, de Susuki **13**
Zone verte, zone brune : Se baigner sur sa terre est interdit **13**

Paysans du monde

Les Sans-terre du Brésil **14**

Le Marché paysan **15**

UNION PAYSANNE
le journal
Pour faire changement !
Vol. 1 - No 3 - Novembre 2003 - 3$

Le Rapport du BAPE sur l'industrie porcine

Un droit de produire qui tient compte du milieu

La partie n'est pas gagnée!

Avec le rapport du BAPE sur l'inscription de l'industrie porcine dans le développement durable, un grand pas a été franchi. Le rapport, tous les gens de bonne foi l'admettent, fait un large écho aux constats et aux propositions des ruraux, particulièrement à ceux dont l'Union paysanne se faisait le catalyseur depuis sa fondation.

Roméo Bouchard, Union paysanne

Un rapport historique

Malgré le peu d'ouverture manifesté par l'industrie représentée par l'UPA, malgré le refus flagrant de collaborer des hauts fonctionnaires de la plupart des ministères convoqués, malgré la présence de deux commissaires dont le passé était relié à l'UPA et à l'industrie, la Commission a remis un rapport unanime historique, qui vient compléter sur bien des points le BAPE sur l'eau, en proposant une réforme majeure du statut et de l'encadrement non seulement de l'industrie porcine, mais de l'agriculture dans son ensemble, puisque l'un ne peut se faire sans l'autre. L'agriculture, même si le nombre d'agriculteurs ne dépasse plus 10% de la population rurale, demeure en effet l'intervenant principal en territoire rural puisque ses activités se déroulent sur plus de 90% du territoire rural.

Le rapport estime que si on veut être en mesure de contrôler les problèmes soulevés par l'industrie porcine depuis une dizaine d'années avant qu'il ne soit trop tard, le droit de produire des agriculteurs, désormais de plus en plus industriels, ne doit plus être dispensé de tenir compte du milieu comme il l'est présentement, c'est-à-dire de tenir compte pleinement des écosystèmes naturels du bassin versant où la ferme est située, de la gouvernance locale qui doit pouvoir gérer efficacement l'aménagement du territoire et la cohabitation des usages multiples, enfin de la santé publique. Et pour y arriver, chaque projet doit faire l'objet d'un processus démocratique d'évaluation environnemental et social. D'où le titre du rapport : *Inscription de l'industrie porcine dans le développement durable*.

Dans l'ensemble, les principes énoncés par le rapport peuvent guider une réforme qui permettrait à l'agriculture de faire le virage écologique et social que nous réclamons, notamment une restructuration du financement agricole de façon à privilégier la ferme familiale et écologique plutôt que les méga-élevages intensifs et les intégrateurs. Toutefois, la définition de la ferme familiale comme étant celle qui comporte 4 unités de main-d'œuvre ou moins est une idée loufoque empruntée au programme de l'ADQ, et que Laurent Pellerin s'est empressé d'accepter en signalant qu'elle permettait d'englober 98% des fermes actuelles dans la catégorie des fermes familiales à dimension humaine! Qu'il suffise de rappeler qu'une porcherie de 2400 places (7000 porcs par année) crée 3/4 de un emploi.

Sur la question de la gestion liquide des fumiers et du processus d'acceptation des projets, les commissaires n'ont visiblement pas été au bout de leur logique, et ont refusé de trancher clairement en faveur de la gestion solide des fumiers d'une part, et du référendum municipal décisionnel pour l'acceptation des projets contestés d'autre part.

Fort heureusement, le rapport trace le cadre politique de cette réforme en le confiant aux quatre ministères concernés (Environnement, Agriculture, Affaires municipales et Santé) et en proposant le maintien du moratoire jusqu'à ce que la réforme soit en place.

La phase politique

Nous entrons maintenant dans la phase décisive, la phase politique, la mise en œuvre de l'énorme chantier proposé par le rapport. C'est là qu'entreront en jeu – et c'est déjà commencé – les pressions de l'industrie et de l'UPA, qui ne s'attendaient visiblement pas à voir leur empire remis en question de façon aussi importante. Ils ne rentreront pas spontanément dans le rang, on s'en doute bien, et tenteront par tous les moyens de sauver les meubles, de diluer les réformes proposées, de les réduire à des réformes périphériques et à des mesures de mitigation, de façon

Suite en page 2

Inscription de la production porcine dans le développement durable

Le BAPE met la table

Le rapport de la Commission d'enquête et d'audiences publiques sur la production porcine au Québec propose une série de mesures afin d'inscrire cette production dans un cadre de développement durable, à savoir le respect du milieu écologique, la viabilité économique et l'harmonie sociale.

Par Raynald Laflamme

La Commission reconnaît d'emblée que l'inscription de la production porcine dans le développement durable n'est pas acquise actuellement, mais qu'il est possible d'y parvenir à la condition qu'il y ait concertation entre les producteurs, les résidants des communautés, les élus des différents paliers et les organismes et institutions mis en cause.

Sur le plan social, la Commission est d'avis qu'il est impératif de changer le cadre de décision relatif à la production porcine pour régler les énormes tensions sévissant dans le milieu rural et, ainsi, éviter la crise sociale.

À ce sujet, elle recommande :

- la mise en place d'un mécanisme léger de consultation publique dans le cadre de l'élaboration, par la MRC, d'un règlement de contrôle intérimaire relatif à la zone agricole. ***(Rec. 2)***

Elle est d'avis : *qu'une plus grande latitude devrait être accordée aux autorités municipales afin qu'elles puissent adapter, aux particularités de leur territoire, les paramètres pour la détermination des distances séparatrices relatifs à la gestion des odeurs en zone agricole.* ***(Avis 12)***

La Commission demande au gouvernement de retourner aux municipalités et aux MRC des pouvoirs dans le zonage, dans la limitation des volumes de production et dans la localisation des productions.

Suite de la page 1

à sauvegarder le plus possible le modèle actuel de production, les lois et règlements en place, et surtout le statut d'immunité politique et juridique qui leur permettait de profiter des largesses de la Financière agricole et d'échapper au contrôle des citoyens, des municipalités, du ministère de l'Environnement, et même des tribunaux. En débloquant 2 millions $ pour des recherches sur le traitement des lisiers deux jours avant la parution du rapport, la ministre de l'Agriculture a d'ailleurs bien montré qui allait se cacher derrière ses jupes dans ce bras de fer!

L'Union paysanne veut participer

L'Union paysanne, dont les mémoires ont été largement retenus par la Commission, a déjà signifié au ministre Mulcair qu'elle voulait participer à ce chantier et qu'elle avait démontré lors des audiences qu'elle était en mesure d'apporter des propositions constructives et documentées aux réformes jugées nécessaires.

Le paradoxe du monopole syndical de l'UPA n'a jamais été aussi criant. Le seul syndicat accrédité est pratiquement le seul groupe à s'opposer au rapport, puisqu'il est aussi l'industrie, tandis que l'Union paysanne, les citoyens ruraux, leurs élus et leurs associations civiles appuient la réforme proposée par le rapport. Ce qui prouve on ne peut plus clairement que si un syndicat, c'est bien, deux, c'est mieux!

Souhaitons que les ministères du gouvernement sachent saisir l'occasion de reprendre le contrôle des politiques agricoles et rurales qui sont présentement gérées en pratique par les intérêts corporatifs d'un groupe de plus en plus restreint de gros agriculteurs et d'intégrateurs, et de rétablir du même coup le pluralisme syndical dans le secteur agricole, d'autant plus que le programme électoral du Parti libéral pour l'agroalimentaire contenait déjà pour l'essentiel les orientations du rapport, notamment sur le financement agricole, la ferme familiale, le pouvoir d'aménagement des municipalités, la sécurité alimentaire, la diversification de la production et l'éco-conditionnalité.

Un champ d'action immense pour tous les ruraux qui veulent s'engager

Le BAPE, avec ce rapport et celui sur l'eau (voir le reportage sur les organismes de bassin versant), aura ouvert à tous les Québécois, les ruraux en particulier, deux chantiers majeurs pour l'avenir du monde rural, deux véritables projets de société. Il restera à reprendre la réforme forestière que le BAPE a ratée, peut-être parce c'était avant le « réveil boréal ». Tous ceux qui veulent faire la révolution ailleurs que dans leur salon ont de quoi s'occuper, car la partie n'est pas gagnée.

Sur le plan économique, la Commission est d'avis : *qu'il est acceptable que la production porcine québécoise puisse croître au même rythme que la production mondiale afin de conserver sa part dans ce marché.* ***(Avis 30)***

Elle recommande :

- que, dans le secteur porcin, le programme actuel d'assurance stabilisation du revenu agricole (ASRA) soit remplacé par un régime de protection du revenu global des producteurs agricoles, qu'un revenu net maximal soit protégé et que cette protection s'applique indépendamment du volume, de la nature ou du prix de leur production;
- que tout programme de soutien du revenu des agriculteurs cible des personnes qui travaillent dans une ferme familiale ou à dimension humaine, c'est-à-dire une entreprise qui nécessite le travail d'au plus quatre personnes. ***(Rec. 26)***

Sur le plan écologique, la Commission estime que la production porcine devra respecter l'équilibre entre les besoins de la production et le milieu naturel, c'est-à-dire l'eau, l'air, le sol et la biodiversité. Pour y parvenir, elle devra s'appuyer sur la gestion intégrée et la prise en considération des bassins versants.

Sur la gestion des fumiers et des lisiers qui doivent être valorisés parce qu'ils sont naturellement des engrais, la Commission est d'avis : *que l'ensemble des acteurs du domaine agricole ait une stratégie globale qui permette à la fois de régler les problèmes de surplus de phosphore à court terme et d'éviter qu'un enrichissement progressif des sols ne crée de nouvelles situations de surplus à long terme,* ***(Avis 34)*** et *que l'objectif d'atteindre l'équilibre des sols en phosphore devrait être devancé avant l'échéance de 2010 prévue dans le Règlement sur les exploitations agricoles, compte tenu des risques pour l'environnement que les surplus de phosphore peuvent engendrer.* ***(Avis 35)***

Une série de recommandations vient appuyer ce que la Commission considère être une meilleure gestion des fumiers et des lisiers. Ainsi, elle recommande :

- que le plan agroenvironnemental de fertilisation et le suivi de son application soient faits par un membre de l'Ordre des agronomes du Québec qui n'est pas propriétaire, associé ou actionnaire de l'exploitation agricole visée; ***(Rec. 32)***
- que le ministère de l'Environnement intensifie ses mesures de contrôle des exploitations agricoles; ***(Rec. 33)***
- que la mise à jour annuelle des bilans de phosphore de même que les baux de location de terres et les ententes d'épandage soient transmis systématiquement au ministère de l'Environnement; ***(Rec. 34)***
- que soient transmises aux municipalités locales les ententes d'épandage relatives aux parcelles en culture situées sur leur territoire; ***(Rec. 9)***
- l'imposition d'une redevance sur les engrais minéraux afin d'encourager l'utilisation d'engrais organiques; ***(Rec. 37)***
- dans les zones ayant un surplus de phosphore, d'appuyer financièrement les entreprises qui se sont établies dans le respect de la réglementation alors en vigueur et dont les lieux d'élevage sont maintenant considérés comme étant en surplus de phosphore en raison des modifications réglementaires des dernières années, pour les aider à mettre en œuvre la solution la plus appropriée au problème de surplus; ***(Rec. 38)***
- que dans les zones en surplus de phosphore, les entreprises qui souhaitent agrandir un lieu d'élevage existant ou établir un nouveau lieu d'élevage soient propriétaires de 100% des terres en culture nécessaires pour épandre les fumiers et les lisiers produits; l'investissement requis devrait être sous la responsabilité complète de l'entreprise et ne pas faire l'objet de subvention gouvernementale; ***(Rec. 39)***
- que, dans les zones qui ne sont pas en surplus de phosphore, les entreprises qui désirent accroître leur production ou qui souhaitent établir un nouveau lieu d'élevage soient propriétaires d'un minimum de terres en culture nécessaire pour épandre les fumiers et les lisiers, minimum qui devrait augmenter en fonction de la taille de l'entreprise; l'investissement requis ne devrait pas faire l'objet de subventions gouvernementales; ***(Rec. 40)***
- que le gouvernement, de concert avec le secteur de la production porcine, soutienne le développement des connaissances écologiques, techniques, économiques et sociales de l'élevage de porcs sur litière; elle recommande également que le gouvernement soutienne des essais pratiques d'élevage de porcs sur litière et procède à leur évaluation; ***(Rec. 41)***
- d'accentuer l'implantation des moyens existants pour réduire les odeurs qui émanent des bâtiments d'élevage et des structures d'entreposage ainsi qu'au moment de l'épandage; ***(Rec. 43)***
- d'accroître les efforts de recherche et de développement des connaissances pour améliorer la gestion des fumiers et des lisiers. ***(Rec. 44)***

Pour la Commission, il importe que le lien au sol soit privilégié, mais cela ne doit pas se faire au détriment du maintien d'une superficie adéquate de couvert forestier à l'échelle du bassin versant. À cette fin, elle recommande que Québec s'assure que les municipalités aient la possibilité d'encadrer adéquatement le déboisement et qu'elles posent les gestes nécessaires à cet effet.

Sur le plan de la santé, la Commission constate les lacunes dans notre connaissance des effets potentiels de la production porcine sur la santé, et la difficulté pour les populations touchées par la question d'avoir accès à l'information. Elle recommande de faire des études sur les taux d'exposition des populations aux contaminants atmosphériques dans les milieux à forte concentration de production porcine, et que soit réalisée une étude épidémiologique sur l'impact de la pollution de l'air sur les populations exposées.

Par ailleurs, la Commission recommande :

- au gouvernement du Québec de prendre les mesures nécessaires pour que l'usage de farine de viande et d'os d'origine animale soit interdit dans l'alimentation du porc, et ce, dans un délai raisonnable; ***(Rec. 20)***
- que l'usage d'antibiotiques comme facteurs de croissance soit interdit en production porcine; ***(Rec. 21)***
- que le gouvernement, en collaboration avec les partenaires du secteur porcin, accélère la mise sur pied d'un système de traçabilité pour le porc. ***(Rec. 22)***

Afin de répondre aux nouvelles exigences des consommateurs, la Commission est d'avis : que l'industrie porcine québécoise doit s'ouvrir rapidement à leurs préoccupations émergentes, notamment celles qui sont relatives au bien-être animal, de même qu'à la présence, dans l'alimentation animale, d'organismes génétiquement modifiés et de farines carnées.

L'Union paysanne le journal... Pour faire changement!

Éditeur : Union paysanne, 453, Principale, Saint-Germain-de-Kamouraska, GOL 3G0
Tél. : (418) 492-7692
Téléc. : (418) 492-6029
Courriel : journal@unionpaysanne.com
Site web : www.unionpaysanne.com

Directeur : Roméo Bouchard, romeo@unionpaysanne.com
Rédacteur : Raynald Laflamme, journal@unionpaysanne.com
Caricaturiste : Pierre McLeod

Mise en marché (publicité, distribution, abonnement) : Michel Lemay, journal@unionpaysanne.com
Graphisme : Éliane Vincent, Studio Sigma, ssigma@globetrotter.qc.ca

Impression : Impression des Associés, Pointe-au-Père
Collaborateurs pour ce numéro : Sylvie Berthaut, Benoit Girouard, Aline Jee Yung Cailloux, Pierre Laterrière, Roger Lejeune, Marco Silvestro, l'équipe de l'Union paysanne du Centre-du-Québec, la Coalition Retour à l'expéditeur de la Baie des Chaleurs, les comités de bassin de Kamouraska, Bécancour, Nicolet et Saint-François.

Abonnement : 34,50 $ pour 10 parutions (taxes incl.) (17,25 $ pour les membres de l'Union paysanne)
Prix d'un numéro : 3 $ + taxes
Tombée de la rédaction : Le 20 de chaque mois
Tirage régulier : 10 000
Convention de poste publication #40826096

Campagne de publicité-soutien

Pour permettre à ce journal de décoller

La direction du journal

Nous le disions dès le départ, démarrer un journal n'est pas simple, et la partie est loin d'être gagnée. Après trois numéros, il n'est pas exagéré de dire que ce journal a tout pour réussir, atteindre l'autofinancement et devenir un mensuel national populaire d'information et de combat, collé à la réalité aussi bien des citoyens et des urbains que des agriculteurs et des ruraux. Mais il lui faut quelques mois pour se faire connaître et s'enraciner. Ces quelques mois sont les plus difficiles à traverser. Un grand nombre de débutants périssent au cours de ces premiers mois. Le point névralgique du financement d'un journal demeure la publicité.

Les bases de la distribution et de la recherche de publicité sont déjà solidement établies : 700 points de vente et sept distributeurs indépendants, plusieurs milliers d'annonceurs répertoriés et contactés. Mais en attendant les résultats, nous avons besoin de soutien.

Nous pensons que tous ceux parmi les membres de l'Union paysanne et parmi nos lecteurs qui ont une ferme, une entreprise de production ou de service peuvent nous apporter un soutien stratégique en achetant une publicité, si modeste soit-elle. Si 1000 d'entre nous achetaient une publicité d'une valeur de 50$ à 100$, le journal disposerait d'une marge de manœuvre qui lui permettrait de consolider son autofinancement. Votre entreprise en tirera profit, le journal aussi, et surtout, on se sera donné collectivement un outil essentiel pour changer les choses au lieu d'en parler seulement. Personne ne le fera à notre place, et d'autres occuperont toute la place.

Publicité de 50$: carte d'affaire dans le numéro de votre choix (mois)

Publicité de 100$: mention dans le Marché paysan durant un an (10 numéros)

Les membres de l'Union paysanne ont droit à 10% de réduction.

Début décembre

Les deux unions agricoles en congrès... et en crise!

Le congrès de l'Union paysanne les 29 et 30 novembre et le congrès de l'UPA du 2 au 5 décembre revêtent un intérêt mutuel et une importance stratégique particulière cette année.

Photo : François Filion, photographe

Sur fond de crise agricole, l'Union paysanne mettra sur la table des solutions lors de son congrès les 29 et 30 novembre.

D'abord, en raison de la crise agricole qui se propage dans plusieurs productions hier encore prospères : le lait, le bœuf, le sirop d'érable, le porc, etc. Cette crise, qui confirme à maints égards l'analyse que nous faisons de l'impact des politiques actuelles sur l'agriculture familiale et paysanne, engendre chez un nombre croissant d'agriculteurs dans toutes les régions une forte contestation des orientations soutenues depuis une dizaine d'années par les dirigeants de l'UPA, à savoir la priorité donnée aux entreprises capables d'affronter la compétition internationale, donc les plus grosses et les plus intégrées, et le monopole des agences de mise en marché collective. Logiquement, les dirigeants de l'UPA ne peuvent offrir aucune solution aux agriculteurs en détresse, sauf de leur cacher le plus habilement possible qu'ils sont voués à la disparition. Dans quel état seront tous ces agriculteurs en détresse à la fin du congrès de l'UPA? Difficile de le prévoir, mais l'Union paysanne sera forcément directement concernée, car l'Union paysanne a des solutions à offrir à cette crise, et certaines recommandations du BAPE, notamment sur le financement agricole, vont dans ce sens. Mais l'Union paysanne saura-t-elle se donner le membership et les ressources pour relever le défi que posent tous ces agriculteurs orphelins?

Le rapport du BAPE amène également le débat sur une réforme majeure de l'agriculture, trop vague encore sur plusieurs points pour l'Union paysanne, inacceptable pour l'UPA, qui voit son empire et son immunité menacés.

Quant au monopole syndical, tant pour la mise en marché que pour la représentation, il fait maintenant partie de la problématique de cette crise de l'agriculture et du syndicalisme agricole.

Une inconnue, ou plutôt un imprévisible, demeure : les humeurs du gouvernement Charest, aussi improvisateur que l'ADQ semblait l'être, prêt à sauter sur toutes les occasions de privatiser, de se délester de ses obligations collectives. Justement, il songerait à privatiser la Financière agricole, ce qui lui donnerait un bon prétexte pour en exclure l'UPA par la porte de secours. Drôle de façon de rétablir le contrôle de l'État sur une banque publique qui est devenue banque privée de l'UPA, qui s'en sert allègrement pour accaparer toute la mise en marché, au détriment souvent des intervenants naturels en commercialisation, avec comme résultat, dans le sirop d'érable par exemple, des inventaires non vendus de 46 millions de livres.

Tous ces enjeux seront un peu plus clairs le 6 décembre...

Déclaration de l'Union paysanne sur la crise du prix du bœuf

Ce qu'on ne dit pas aux producteurs de bœuf du Québec

Illustration : Frédéric Back

Un rapport trompeur

L'Union paysanne partage le mécontentement des agriculteurs face au rapport du comité chargé d'enquêter sur le prix du bœuf depuis le déclenchement de la crise de la vache folle au Canada.

Il n'est pas surprenant qu'un comité qui n'avait pas le pouvoir de citer à la barre les patrons des quelques grandes chaînes d'abattoirs et d'épiceries qui contrôlent la commercialisation des viandes au Canada, n'ait pu découvrir qui avait ramassé l'argent entre l'éleveur et le consommateur. C'est peut-être d'ailleurs eux que devraient maintenant prendre pour cible les prochaines manifestations.

Il restait aux membres de ce comité-bidon à nous resservir le baratin des économistes de ces multinationales pour tenter de nous convaincre que la crise leur a causé à eux aussi des coûts supplémentaires, à huit chapitres, lesquels sont venus annuler les économies de prix à l'éleveur, paraît-il....

Quant à la baisse de 15% des prix aux consommateurs en fin d'été, personne n'en a eu connaissance! On se demande bien qu'est-ce qui a permis à la Ministre de crier *Bingo* à la suite de ce rapport!

Une aide qui ne permet pas aux petits éleveurs de survivre

Les mesures annoncées par le Gouvernement sont naturellement des demi-mesures qui permettront aux gros parcs d'engraissement de s'en tirer mais ne suffiront pas pour éviter la faillite aux petits éleveurs et aux fermes laitières familiales pour qui les vaches de réforme constituent une des rares soupapes qui leur restaient. Il faut d'ailleurs posséder un minimum de dix vaches vêlantes pour être admissible. Les études européennes ont démontré clairement que ce sont les paysans qui écopent les premiers lors d'épidémies qui sont pourtant provoquées par le système industriel de production et de commercialisation des produits alimentaires.

Victimes de crises provoquées par l'industrialisation et la mondialisation

Ce que tous ces patrons, politiciens et dirigeants syndicaux évitent de dire, c'est que ces crises à répétition auxquelles on assistera de plus en plus sont le résultat direct des choix qu'ils ont faits, notamment lors du fameux sommet agroalimentaire de Saint-Hyacinthe en 1998 : abandon des objectifs de souveraineté alimentaire et de la commercialisation locale au profit des échanges et des marchés étrangers.

Les produits alimentaires font désormais le tour de la planète avant d'aboutir sur le comptoir de nos grandes épiceries. Conséquemment, notre agriculture est devenue extrêmement vulnérable et hors de notre pouvoir puisqu'elle est gérée quelque part par une poignée de multinationales qui contrôlent les frontières et les pratiques agricoles. C'est le cas dans le bœuf avec Carghill, ConAgra, IBP et Excel, les barons américains du bœuf. Nos agriculteurs sont victimes de tous les soubresauts de ce marché intégré mondial.

Les agriculteurs qui immolent des bêtes avant de perdre leur ferme sont victimes du délire de mondialisation des dirigeants qui les condamnent, y compris leurs chefs syndicaux.

Revenir à la souveraineté alimentaire et à la commercialisation locale

Au delà de mesures d'urgence équitables nécessaires pour les petits éleveurs, ce que l'Union paysanne demande au gouvernement, c'est de ramener la souveraineté alimentaire et la commercialisation locale, et du même coup les vrais agriculteurs, à la base et au centre de l'agriculture au Québec. Nous croyons qu'il est possible et nécessaire de garder le contrôle de notre agriculture et de notre alimentation sans se fermer pour autant aux échanges mondiaux. C'est une question de choix et de priorité.

Les éleveurs de l'Estrie et de la Montérégie qui vendent leur bœuf directement à leur entourage, à un prix inférieur aux épiceries mais supérieur à celui que leur offre l'abattoir, ont commencé à comprendre et à tracer la voie.

Opinion

Le monopole et le mépris

Mme Françoise Gauthier, ministre de l'Agriculture

Permettez, Madame, que par sympathie et solidarité avec d'humbles paysans, un obscur citoyen laisse glisser sa plume jusqu'à vous pour vous remercier d'avoir claironné publiquement que l'Union des producteurs agricoles du Québec, communément désignée UPA, est *de jure* et *de facto* un monopole syndical, ce que nous proclamons depuis plus de deux ans, mais que nos faibles moyens de syndicat naissant non encore accrédité, donc à cotisation strictement volontaire, ne nous ont pas permis de porter avant vous à la connaissance scandalisée de tout le Québec.

Cependant, votre affirmation à l'effet qu'il n'y aurait pas lieu de mettre fin à ce cartel est, à sa face même, éminemment contestable et donne raison au président national de l'Union paysanne, M. Bouchard, d'énoncer que, pour le reste, vous avez tout faux.

Cartel il y a, effectivement, et il déborde largement le champ d'un régime associatif que vous déclarez avoir fréquenté assidûment pendant tant d'années avant votre récente affectation ministérielle. Il tombe en effet sous le sens que l'agriculture, dans son ensemble, n'est pas assimilable à une industrie à localisation et à gestion uniques, et que ceux qui la pratiquent, dans des lieux si éparpillés, sous des façons si différentes et avec des objectifs d'occupation et de rendement si hétérogènes, ne puissent raisonnablement pas être considérés comme des salariés à fonctions définies, à activités cataloguées, et soumis à une convention collective uniformisante, comme il est normal, voire essentiel, d'en établir dans le monde ouvrier.

Un régime univoque et menottant comme celui qui sévit dans l'agriculture québécoise ne peut donc présenter, au mieux, que des apparences trompeuses de démocratie et ne constituer qu'une dénégation intolérable de la liberté d'association et de choix que certaines chartes, sans doute éminemment familières à votre argumentaire juridique passé, ont pourtant la prétention contraignante et incontournable de garantir à tous, petits comme grands, paysans de deux ares comme mondialistes à tout crin.

Passe encore si l'UPA s'était cantonnée ou envisageait d'elle-même de retourner à son rôle premier de protection rapprochée et de défense des intérêts des agriculteurs, comme il sied à tout syndicat professionnel digne de ce nom. Mais trente ans de concessions excessives accumulées et de reculs condescendants des gouvernements successifs, toutes couleurs et allégeances confondues, alors que personne ou presque n'en prévoyait les effets néfastes, ont invité et incité le lobby monopolistique à avoir légalement la main haute et à faire littéralement main basse sur l'agriculture du Québec (financement, subventions, cotisations, mise en marché, exportations, etc.), sur la gestion du monde rural (municipalités et autres instances), sur les organismes de régulation (Régie des marchés, plans conjoints), et souvent même sur les structures de législation, d'application, de surveillance et d'examen (ministères divers, commissions d'étude et d'enquête, etc.).

À tel point que le syndicat unique, devenu universellement tentaculaire, est aujourd'hui engagé, voire enlisé profondément, dans des activités incompatibles avec sa fonction initiale et exerce des pressions indues et intolérables sur toute la société, sans oublier sur ses propres membres, dont il est facile de déterminer, en s'y promenant discrètement comme je l'ai fait tout au long du dernier été, que beaucoup appellent de tous leurs vœux exprimés ou refoulés une réforme profonde que la crainte de représailles, dont le soi-disant protecteur-défenseur a effectivement les moyens, n'est-ce pas, en empêche plusieurs de réclamer à haute voix. Un rapprochement inconscient se fait ainsi de lui-même avec les régimes dictatoriaux ou à parti unique, la peur et la crainte, même injustifiées, étant partout et en tout temps des maîtresses dociles et des conseillères peu vociférantes.

Dans ces conditions, procéder à un référendum, vote ou sondage d'allégeance envers l'UPA, ainsi que vous le suggérez, n'a de sens que si une autre association accréditée est également en lice…

Malgré sa faiblesse relative actuelle de regroupement volontaire naissant, qui vous sert d'argument d'écartement, face à une toute-puissante et outrageusement fantasque UPA, l'Union paysanne se conçoit plutôt et se présente déjà comme une option à étoffer, sous l'action du grand levier dont vous disposez, l'intervention législative. L'ouverture de quelques fenêtres de la prison dans laquelle l'agriculture québécoise est enfermée permettrait aux deux joueurs en lice (et éventuellement à d'autres, pourquoi pas?) de circonscrire, d'harmoniser et même de coordonner leur action sur une agriculture dorénavant revitalisée par la base et redevenue accessible au grand nombre.

Vous avez le devoir de restituer aux agriculteurs la liberté d'association que l'insatiable et, sous bien des aspects, désastreux monopole dont vous avez hérité leur a confisquée, en procédant à une nécessaire et très largement souhaitée « réingénierie » du secteur agricole québécois. La vaste réforme que vient de suggérer le rapport du BAPE vous en fournit d'ailleurs une occasion en or…

Aussi, en rejetant du revers de la main les propositions de l'Union paysanne, vous ratez une occasion historique, une chance exceptionnelle de récupérer des prérogatives qui n'auraient jamais dû échapper à vos prédécesseurs, en refusant de profiter de l'apparition, pour ainsi dire providentielle, d'un nouveau prétendant pour redistribuer les cartes et ramener l'agriculture québécoise au palier du citoyen et de la cellule familiale, sans que, pour autant, en soit significativement affecté le modèle industriel apparu et conforté au cours des deux ou trois dernières décennies sur les décombres et les ruines du terroir ancien. Un modèle étranger, sans préoccupation sociale, qui condamne les entreprises agricoles, petites et moyennes, à l'asphyxie et est imposé maintenant par une UPA passée, en trente ans, du statut de bouée de sauvetage des agriculteurs à celui de fléau et d'immense fardeau insupportable et écrasant pour beaucoup d'entre eux…

Photos : François Filion, photographe

Il en est résulté un dépeuplement rural accentué et persistant, que seule une politique de repopulation axée sur la production agricole personnalisée et déconcentrée, que privilégie l'Union paysanne, peut contrer avec avantage. Encore faudrait-il que le cadre social et financier s'y prête, ce qu'une législation adaptée, favorisant la diversité des produits, des marchés et, parallèlement, des allégeances associatives, peut seule instituer. En combinaison avec une révision de l'intervention de l'État qui favoriserait les producteurs paysans plutôt que d'engraisser de deniers publics, comme c'est le cas actuellement, l'agrobusiness globalisante et le gigantisme, par intégrateurs interposés et l'accaparement des sols. N'en aurez-vous pas le simple courage, alors que des milliers de producteurs agricoles actuels et éventuels le réclament, que des dizaines de milliers de citoyens éveillés le souhaitent, que la simple logique socio-économique le commande et que votre propre programme électoral vous l'impose?

D'autre part, qualifier, comme vous le faites, Madame, selon ce qui a été rapporté, le haut-le-cœur, le ras-le-bol, la grogne, les efforts et les espoirs de milliers d'agriculteurs et d'une meute de citoyens de « petit bruit de fond » et de « chialage » insignifiants paraît relever d'un surprenant mépris du droit des gens et d'une impardonnable ignorance de la réalité rurale québécoise, en quête ouverte d'un cadre pour agriculturer AUTREMENT, selon le mot de l'Union paysanne, et pour occuper le territoire TOTALEMENT. Vous aurait-on caché que plusieurs milliers d'agriculteurs se sont trouvés, au cours des années, en rupture de soumission à l'UPA, devant les tribunaux, et qu'à ce compte-là, on peut présumer sans grand risque d'erreur qu'ils sont actuellement une dizaine de milliers, plus peut-être, d'insatisfaits et de récalcitrants à courber l'échine sans oser ou sans pouvoir aller au bout de leur contestation d'une législation qu'ils perçoivent comme tyrannique et inique?

Enfin, oserai-je vous recommander, si vous ne l'avez pas encore parcouru, la lecture de l'édifiant *Plaidoyer pour une agriculture paysanne*, de Roméo Bouchard, agriculteur, et Maxime Laplante, agronome (Ecosociété, Montréal, 2002, 228 p.), dans lequel la plupart des énoncés de la présente missive sont abordés et développés, avec tableaux statistiques et commentaires circonstanciés à l'appui…

Roger Le Jeune, M.Sc.,
bio-écologue, membre citoyen
de l'Union paysanne
Deschaillons-sur-Saint-Laurent

Gentilly-2
Sortir du nucléaire

Nous reproduisons ici en partie le mémoire présenté par Roger Lejeune, avec l'appui de l'Union paysanne, pour s'opposer à la réfection du cœur du réacteur CANDU à la centrale nucléaire de Gentilly-2. D'autres groupes du Centre-du-Québec et de la Mauricie vont dans le même sens, notamment : le Mouvement Vert de Mauricie (819.532.2073), le regroupement pour la surveillance du nucléaire, le Comité de citoyens zéro nucléaire, à Champlain, juste en face de la centrale (Nathalie Boudreau, 819.295.3598) et le Conseil de l'environnement de la région. L'ex-ministre des Ressources naturelles sous le gouvernement Lévesque, Yves Duhaime, s'est également prononcé contrele projet en mai dernier.

Au moment où Hydro-Québec, premier pilier de la propriété collective des Québécois, envisage de rafraîchir la nucléocentrale de Gentilly-2 et nous fait l'insigne faveur, sinon l'insignifiant honneur, d'une consultation préalable sur un élément tout à fait mineur de son projet décennal de remise en état d'un navire qui prend l'eau, il convient d'abord de rafraîchir également la mémoire de ce peuple dont la devise, « Je me souviens », sonne trop souvent comme « J'oublie à plein »…

L'histoire

L'aventure nucléaire d'Hydro-Québec débute il y a plus de trente ans, alors que la planète Terre tout entière rêve depuis une ou deux décennies de civiliser ces atomes qui n'ont jusque-là servi qu'à détruire et à tuer, surtout des Japonais. Gentilly-1 est alors présenté comme le creuset expérimental dont H-Q a besoin pour se faire la main pendant une dizaine d'années. Les projections de croissance portent alors sur quatre réacteurs (Gentilly 1, 2, 3, 4), sous l'égide de la Société d'énergie atomique du Canada, qui construit, tout à côté et à coup de centaines de millions, l'usine d'eau lourde de Laprade, laquelle demeurera inachevée, le Québec ayant, dans l'intervalle, renoncé à se nucléariser à outrance, contrairement à l'Ontario et au Nouveau-Brunswick…

Quand Gentilly-2 entre en production, en 1983, le Québec n'en a déjà aucun besoin réel, ni, surtout, aucune envie, mais elle est mise au travail quand même, selon les déclarations de l'époque, pour conserver des effectifs humains jeunes et très coûteux en formation, au cas où la filière atomique deviendrait inévitable dans un avenir imprévisible et sur l'horizon des trente ans de vie qui sont alors attribués à ce qui n'est déjà, même à ce moment-là, rien d'autre qu'un dispendieux et menaçant joujou d'apprentis sorciers.

Manque de pot, après seulement vingt ans d'usage et d'usure, le jouet s'est détérioré prématurément. Il se révèle que les calculs étaient exagérément optimistes, et donc faux, messieurs les ingénieurs. Mais qu'à cela ne tienne, retapons le monstre, promettons encore trente ans de vie sans anicroche, et tant pis si la « bébelle » ne tient pas la distance, nous leurrerons une troisième génération de Québécaves, en temps et lieu, d'étapette en étapette, en recommençant par l'agrandissement de la fosse à déchets secs…, vers 2020 ou 2025.

En conclusion de ce trop court mais quand même fort révélateur volet historique, il paraît acquis pour un très long bail que l'atome n'a aucun avenir historique défendable au Québec, et que Gentilly-2 n'est plus qu'un hochet de prétention dépassée et de prestige vaniteux pour Hydro-Québec.

Le risque

Toute évaluation de risque repose sur le principe de moindre danger. Or, le danger nucléaire est toujours très élevé, quoi qu'en disent physiciens, ingénieurs et autres sorciers de l'atome. Three Mile Island et Tchernobyl, par exemple, n'ont pas été des fantasmes d'intellectuels ou de peureux, mais de réelles catastrophes, dont la dernière a touché directement des dizaines de millions de gens qui étaient en droit de se considérer comme abrités et qui, pourtant, sont morts ou ont été affectés lourdement, en eux-mêmes, dans leur progéniture et dans leur habitat, par des dégagements délétères. Or, en considération de la position de Gentilly-2, en plein centre du Québec densément habité, et en tenant compte des orientations des vents dominants (sud-ouest et nord-est), c'est la quasi-totalité de la population du Québec qui se trouve en permanence sous la menace d'un Tchernobyl. Allonger la vie de Gentilly-2 revient à pérenniser cette menace que nous, en particulier des régions centrales, considérons avoir acceptée de tolérée pendant suffisamment de temps, par ignorance, naïveté, crédulité ou passivité, pour que l'hypothèque en soit levée dans les meilleurs délais… Force est de constater que Gentilly (1,2,3 ou 4) fut une erreur que nous refusons catégoriquement de voir se perpétuer.

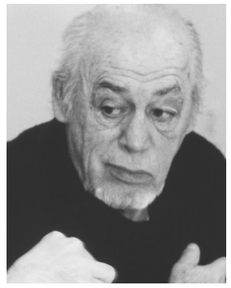

Le besoin

Gentilly (l, 2, 3 ou 4) n'a jamais été un besoin réel pour le Québec. Tout au plus a-t-il pu servir à un petit chantage de bon aloi auprès de Terre-Neuve, vers l968, pour l'électricité du Labrador, ou, entre l973 et l975, pour amener les Cris et les Inuits à lever leurs prétentions territoriales sur le Nouveau-Québec, en échange de quelques centaines de millions, sous la menace d'une expansion du nucléaire québécois. Et que dire du fait que, en ce moment même, alors que la Paix des Braves ouvre de nouvelles avenues vers une hydro-électricité pléthorique, Gentilly-2 ne joue que pour 3% de notre électricité…

Nous pouvons donc facilement nous passer des 3% de Gentilly-2 et les remplacer sans inconvénient, soit par des économies de consommation, soit en levant légèrement le pied sur les exportations, quitte à ce que les profits d'Hydro-Québec glissent temporairement sous la barre du milliard et demi que nous, actionnaires collectifs et utilisateurs prisonniers, sommes appelés à gonfler encore par les augmentations de tarifs que notre insatiable Hydro-Q se pourlèche déjà de demander et d'obtenir pour l'an prochain. Avons-nous besoins du nucléaire? Non, ma chère!

Le coût

De l'aveu même d'Hydro-Québec, Gentilly-2 est en avance de 10 ans sur le vieillissement et la dégénérescence prévus par les projections de l983 et devant la mener sans risque et sans radoubs significatifs à 2013, après quoi on pourrait envisager de l'éteindre, le personnel si hautement spécialisé et si coûteux à entraîner (et à rémunérer, sans doute) étant arrivé, comme le matériel, à l'âge respectable de la retraite dans un cas et de la poubelle dans l'autre. Peut-on imaginer qu'un outil de production nécessitant, aux deux tiers de sa vie utile prévue, un nouvel investissement de l'ordre du milliard en évaluation préliminaire, c'est-à-dire autant, et vraisemblablement plus, que ce qu'a exigé sa mise en marche originale, puisse être encore rentable? Après vingt ans d'usage sur les trente prévus, l'investissement initial n'est sûrement pas amorti; loin de là, sans doute. Sans compter que les nouvelles mesures de sécurité requises depuis le 11 septembre 2001 viennent d'ajouter des coûts annuels d'environ un million.

Et vous prétendez nous faire croire qu'une injection supplémentaire d'un ordre égal ou supérieur, s'ajoutant au résidu actuel, serait amorti dans un autre 20 ans, sans compter les accidents, comme cette détérioration qui sert de prétexte à la remise à niveau envisagée? Même les comptables d'Hydro-Q en doutent, de sorte que le prospectus qui nous a été distribué n'ose même pas s'aventurer au delà de l'énoncé que « …la réfection… **semble** la meilleure solution ».

Bien sûr, ils vous signaleront qu'il y a 650 emplois en jeu dans cette réfection. Un petit calcul révèle que leur maintien intégral représente de deux à trois millions de dollars d'investissement pour chacun de ces postes… Avec encore dix années de vie du réacteur devant elle et près de quinze mille employés, actuellement, Hydro-Québec devrait arriver sans trop de sueurs et de courbatures à mener les vétérans de Gentilly-2 jusqu'à la retraite, fût-elle un peu prématurée dans certains cas, et à intégrer les autres engagés actuels ou éventuels dans d'autres secteurs de sa vaste structure.

Pour ce qui est de l'atteinte appréhendée à l'économie régionale, qui demeure, somme toute, le seul argument susceptible de peser un tant soit peu sur la décision de reconduire le réacteur, il n'y a pas lieu d'en exagérer la portée. Le délai de 10 ans permet de prévenir le coup. Elle est insuffisante, à elle seule, en tout cas, pour justifier cette reconduction.

La fosse

Passons enfin au sujet désormais bien secondaire de l'entreposage des déchets radioactifs, en soulevant quelques questions auxquelles nos électrolocuteurs devraient déjà avoir apporté réponse, en supposant qu'il ne s'agisse pas simplement de boucs sacrificiels envoyés à l'abattoir de l'affrontement public, mais de vrais ambassadeurs ayant une influence réelle sur les décideurs et les décisions.

A- Il est inscrit sur le bulletin qui a été acheminé aux invités ici présents que *La réfection de la centrale G-2 et la prolongation de son exploitation n'entraîneront pas de rejets « additionnels » (supplémentaires) significatifs de*

radio-éléments et de produits chimiques… Au mieux, il s'agit d'une contre-vérité; au pire et en toute logique, c'est faux, car parler de rejets supplémentaires, significatifs ou non, c'est avouer qu'il y en a eu jusqu'à maintenant, et durant trente ans (G-1, G-2). La durée de vie des rejets radioactifs se mesurant en milliers, voire en millions d'années, il tombe sous le sens qu'ajouter 30 ans de déjections soi-disant non significatives à trente ans d'autres déjections soi-disant non significatives ne peut que gonfler la somme des radiations et l'amener tôt ou tard à un palier dangereusement significatif. Et comme rien ne nous dit que ce palier n'est pas déjà atteint… Au fait, sur quoi portaient les signalements récents de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, avant que ne soit délivré, avec réticences, avons-nous ouï dire, un permis temporaire d'exploitation de Gentilly-2 pour 2003 à 2006? Y aurait-il de la négligence nucléaire dans l'air?

B- Il est également écrit au Bulletin que *En ce qui a trait au milieu humain, on n'entrevoit pas d'impact significatif pendant la réalisation du projet*. Nous, simples mortels, même si nous étions d'accord avec votre proposition, ne pourrions nous satisfaire d'une innocuité que vous ne faites qu'entrevoir vaguement à travers les vapeurs atomiques, car à qui ferez-vous avaler que, vu que les mouvements de matériel radioactif s'effectueraient en zone déjà aménagée, l'air empoisonné y resterait emprisonné?

Conclusion

Je crois avoir fait une démonstration valable, quoique incomplète, que tant sous l'aspect des antécédents historiques que sous ceux des risques passés ou appréhendés, des besoins réels et des coûts justifiables, l'existence même de Gentilly-2 ne se défend plus. À plus forte raison, sa remise à niveau. La consultation présente, portant sur un aspect partiel et préliminaire de sa réfection, relève, de toute évidence, d'un stratagème destiné à faire avaler à la pièce un prolongement des opérations de survie artificielle injustifiable de la filière nucléaire au Québec.

Notre évaluation globale sommaire fait ressortir ad nauseam que Gentilly-2 n'est pas une installation à « revamper » par acharnement technoatomique, car il n'y a aucune raison pertinente de ne pas laisser ce canard bientôt boiteux mourir de sa belle mort, au bout de huit ou dix ans d'agonie tranquille…

Ce huitième jour d'avril 2003.
Roger Le Jeune, M. Sc., vice-prés.
Union paysanne, Centre-du-Québec.

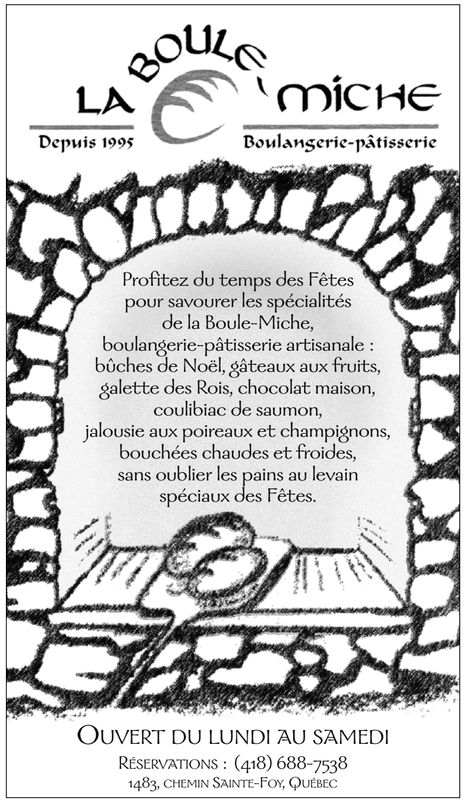

La flamme paysanne

Normand Beaudette avait 8 ans lorsque ses parents ont vendu leur ferme, et pendant quelques décennies, vivre à nouveau sur une terre demeurait son rêve. Celui-ci se concrétise en 1992 quand la famille s'installe à Chesterville, le village natal de Normand, au sud de Victoriaville.

Par Sylvie Berthaud

Pour diriger sa ferme AgriVert, M. Beaudette suit pendant plusieurs années les recommandations officielles préconisant un minimum de 100 vaches (en 1990) pour être rentable. Afin d'homogénéiser le système, le vêlage en hiver est favorisé. Ça donne des veaux de même âge pour la mise en vente à l'automne.

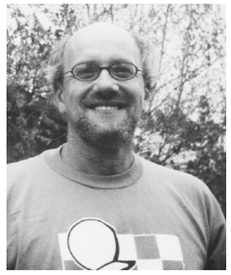

Pour Normand Beaudette, de la ferme AgriVert, le bio est incontournable.

Normand Beaudette trouve difficile la mise bas quand les vaches sont attachées dans l'étable. « Vu la concentration élevée de bêtes (200 après les naissances), les risques de maladie sont très grands. On n'a pas le choix d'utiliser des antibiotiques, hormones de croissance, antiparasitaires chimiques », confie l'éleveur, qui déplore aussi les coûteux frais vétérinaires qui en résultent.

Pour abriter un tel troupeau, les anciens bâtiments de la ferme, conçus pour 40 ou 50 bovins, ont dû être agrandis, doublant le prix d'achat de la ferme. Les terres initiales se révélaient aussi insuffisantes, et Normand aurait dû en acquérir d'autres, aussi convoitées par les agriculteurs des alentours, ce qui en faisait grimper le prix.

Une année, un grave problème sanitaire a affecté 40 des veaux de la ferme AgriVert, et la bactérie responsable leur a fait perdre 20 veaux sur 100. Pour l'éleveur, « …c'est venu mettre un écoeurement additionnel. Moi, j'étais pas fait pour ça. J'ai vendu toutes mes vaches et j'ai gardé 60 petits veaux femelles. J'ai pris un break d'un an. Il y avait des pâturages qui n'avaient pas été relevés depuis 20 ans ».

Pendant qu'il travaillait à les améliorer, l'agriculteur se demandait pourquoi ses chevaux élevés à l'extérieur été comme hiver n'étaient jamais malades. La nécessité de reconvertir la ferme aux pratiques biologiques s'est imposée tranquillement pour devenir une certitude en 1999.

Comprenant que l'épidémie infectieuse ayant affecté son troupeau avait été introduite après une visite dans une ferme où la maladie sévissait, l'agriculteur respecte depuis de sérieuses précautions sanitaires. Il ne laisse personne portant des vêtements ou des bottes ayant été en contact avec d'autres élevages entrer dans son étable.

Depuis lors, Normand Beaudette n'a eu qu'un veau un peu malade : une infection au nombril, réglée par un traitement homéopathique. Le vétérinaire Beauregard, de Warwick, favorisant ces pratiques, lui a prodigué de bons conseils. Les veaux de la ferme AgriVert naissent maintenant dehors au début de l'été avec une surveillance minime et grandissent en santé sans vaccins.

« J'ai eu aussi une belle entente avec mon voisin, qui est producteur laitier. » Comme Normand lui expliquait que les normes biologiques exigeaient une bande tampon de 8 mètres pour que les intrants chimiques utilisés autour de ses terres n'affectent pas le bord de celles-ci, ils se sont rendu compte que cela signifiait l'implantation d'une deuxième clôture, laissant une bande de terre de 250 mètres inutilisée. Les voisins ont décidé de ne pas épandre de produits chimiques sur 8 mètres en bordure de la ferme AgriVert. Normand est fier de souligner cette entente : « Ils ont eu la gentillesse d'accepter ».

M. Beaudette aimerait échanger avec d'autres agriculteurs biologiques, car les institutions agricoles n'encouragent pas encore ces méthodes. La flamme paysanne qui l'habite est forte : « Je rêve du jour ou on n'aura plus à identifier les produits bio, car ils seront la norme ».

« Je vise l'autonomie sur ma ferme. C'est un projet à long terme : réussir à faire mes travaux avec la motricité animale. Tu gaspilles de l'énergie avec un tracteur 100 forces, alors que les chevaux sont l'idéal pour certains travaux. Il suffit par exemple d'un moteur de 9 forces installé derrière eux pour râteler et faner le foin. » Normand a ainsi effectué 110 acres de foin avec ses chevaux cet été. Sa femme Aline, dont les revenus extérieurs permettent aussi cette transition, constate : « Il est heureux ». Le paysan dans l'âme pense aussi donner à forfait des travaux qu'il ne peut effectuer lui-même, afin de réduire la machinerie et donc les frais.

À la ferme AgriVert de Normand et Aline Beaudette, le foin a été rentré « lousse ».

Au printemps 2004, toutes ses bêtes seront certifiées par Québec Vrai. Normand Beaudette cherche à vendre les 33 bouvillons naturels restant de la transition. Ceux-ci n'ont ingurgité ni farine animale, ni hormones, ni anti-biotiques, mais sont injustement affectés par l'effondrement des prix de la viande bovine à la suite de la crise de la vache folle. M. Beaudette souhaite offrir sa viande de qualité à des boucheries de terroir, à des restaurants fins et, à moyen terme, il désire réduire le troupeau pour se consacrer davantage à la mise en marché destinée à des particuliers.

La ferme AgriVert élabore aussi du sirop d'érable bio. Au printemps 2003, Aline, Normand et leurs 3 enfants ont reçu la « caravane paysanne », à qui ils ont offert un plantureux repas de cabane à sucre.

Voici donc une ferme de plus qui va alimenter sainement ses clients tout en prenant soin de la Terre nourricière.

La Petite Cornue vous séduira

Par Sylvie Berthaud

Peut-être est-ce la tentative de Santé Canada d'interdire, en 1996, les fromages de lait cru qui a suscité un réel engouement pour ces délices fermiers. Les gourmets qui les apprécient sont, depuis, beaucoup plus nombreux au Québec. Il semble que le tollé soulevé par cette mesure radicale, qui aurait fait du Canada le seul pays au monde à bannir les fromages de lait cru (dont certains comme le parmesan existent depuis plusieurs millénaires), a non seulement fait reculer Santé Canada dans son obsession de tout aseptiser, mais a surtout participé à l'essor des créations fromagères au Québec.

Peu après naissait la Petite Cornue

Les parents de cette fromagerie artisanale sont aussi jeunes que déterminés. Et il en faut de la détermination à Marc-André Saint-Yves et Marie-Claude Ayotte (aujourd'hui 26 et 25 ans), après avoir frappé à tant de portes : « Je pense qu'on a fait à peu près 15 institutions bancaires. On lâchait pas, mais ça n'a rien donné », se rappelle Marc-André. L'accès à du financement pour bâtir une fromagerie leur étant impossible, ils ont d'abord loué un bâtiment à Princeville, où s'effectuait la transformation de lait acheté. Le pub Le Ganbrimus, à Trois-Rivières, a aussi offert ses fromages en dégustation.

Riche de sa formation en agriculture écologique à l'école de Nicolet, en 1996, ainsi que d'un stage dans le fromage de chèvre à la ferme Caron, Marc-André Saint-Yves a élargi ses connaissances dans le domaine en puisant aux sources des traditions européennes. Ses investigations se sont poursuivies l'hiver dernier au Pays basque.

Plus qu'un métier, un art

Créer de fameux fromages, c'est tout un art qui requiert un long apprentissage. Il en va de même pour le vigneron-viticulteur ou le boulanger qui n'emploie que du levain. Tout aliment vivant se modifie selon les conditions ambiantes, en bien ou en pis. Il s'agit de magnifier cette maturation.

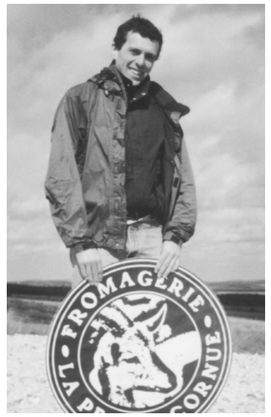

Marc-André St-Yves a su imposer son idéal, pour le plaisir des papilles de ses concitoyens.

Marc-André déplore de nouvelles normes européennes visant à imposer des salles de transformation plus hermétiques alors que les anciennes caves d'affinage respiraient. « Plusieurs fermiers en France et en Europe avaient des fromages d'excellente qualité, et depuis ces transformations, ils ont des problèmes qu'ils n'avaient jamais connus, telles la listéria et beaucoup de moisissures. En fin de compte, ils mangent leurs bas. Un bon lait cru a la capacité de se défendre contre les pathogènes. »

En effet, chauffer le lait à plus de 40 °C tue les bactéries qui pourraient être dangereuses, mais aussi la bonne flore qui en assurait l'innocuité. On peut lire à ce sujet Pour l'amour du bon lait, du Dr Carol Vachon, aux éditions Convergent.

La qualité est leur priorité

Pour ce jeune fromager, il est important d'établir les références afin d'améliorer la qualité de leur lait. Là encore, l'inertie administrative les pousse à faire leurs propres tests, car : « …ça prendrait 3 ans en passant par les institutions officielles pour démarrer un cahier des charges visant la production d'un bon lait de brebis ».

Maintenant qu'ils sont associés à la ferme Jeannine, propriété de Jean-Guy et Arlène Fillion, Marc-André Saint-Yves et sa compagne Marie-Claude Ayotte peuvent collaborer en amont, et les deux couples s'entendent pour partager le troupeau de 325 brebis East-Friesland en trois groupes. Ça permet d'une part de prolonger la lactation (effective 10 mois sur 12) et d'autre part d'expérimenter diverses rations alimentaires. La saveur des meules qui en résultent sera déterminante quant au choix des fourrages les plus appropriés. Ainsi, une centaine de brebis recevront cet hiver une alimentation à base d'ensilage sec pour l'élaboration d'une nouvelle recette : « La tommette des Appalaches ».

Les nuances d'un aliment de terroir

Travailler dans le domaine de l'alimentation vivante nécessite une constante adaptation et une certaine sagesse. Marc-André préfère renoncer à sa « Tomme de cervoise » durant l'hiver. Celle-ci est une croûte lavée à la bière biologique (provenant de la Barberie, à Québec), dont le goût excelle lorsque les brebis se nourrissent au pâturage. La variété saisonnière souligne aussi la richesse des aliments du terroir, tandis qu'un produit dévitalisé peut être uniforme (et souvent fade) toute l'année.

Parmi les autres fromages de la Petite Cornue, qui sont tous des fromages de brebis au lait cru, le « Délice de Capoue » nécessite comme le précédent deux mois d'affinage, tandis que le « Monarque » a besoin de 6 à 8 mois de maturation pour lui donner « un goût plus fin de pâturage, un peu fruité ».

Un bâtiment neuf

Forts de cinq ans d'expérience, les jeunes fromagers continueront leur production cet automne dans une bâtisse neuve, proche de la ferme Jeannine, aux abords de a municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, dans la région des Bois-Francs.

Outre la salle d'égouttage, le hâloir (où se fait la première croûte sur la pâte caillée) et trois pièces d'affinage à humidité contrôlée (autour de 90%) et pression positive, la nouvelle fromagerie offrira aussi dès l'été 2004 un comptoir laitier. Tout le lait du troupeau y sera transformé, représentant quelque 4500 kg de fromage certifié biologique.

Pourquoi le biologique?

À cette question, Marc-André répond qu'il y était déjà intéressé lors de sa formation : « C'est surtout ce que tu laisses comme terre aux prochains », et il mentionne la sage citation : « On n'hérite pas de la terre de nos parents, on l'emprunte à nos enfants ». « Dans le bio, tout le monde se connaît, tout le monde se donne des trucs. » La ferme était prête pour la production biologique, sauf pour les soins médicaux pour lesquels le conventionnel utilise des antibiotiques.

Pour la conversion, Mme Fillion a suivi un cours d'homéopathie animale, et Marc-André Saint-Yves, un cours d'homéopathie humaine. L'élevage biologique signifie aussi laisser les agneaux téter leur mère plus longtemps (soit 45 jours), ce qui peut représenter 20% de lait en moins pour la transformation. C'est aussi ne pas utiliser d'éponges imbibées d'hormones servant à déclencher l'ovulation des brebis.

Pour répartir l'agnelage et donc la lactation, la ferme Jeannine (dont les propriétaires étaient à l'origine pilote d'avion et technicienne en laboratoire médical), utilise la photopériode (variation de la quantité de lumière) et augmente certains nutriments, ce qui, en présence d'un bouc, permet la fécondité.

Hot-dogs d'agneau bio

Exempte de produits chimiques, la chair des agneaux représente aussi un mets de choix, que ce soit en saucisses à hot-dog, en côtelettes… Vous pouvez en trouver à l'étal de la boucherie Yves Saint-Vincent, au marché Atwater (Montréal). Pour Marc-André : « Il faut donner la priorité à la transformation à la ferme. Pour le moment, il y a juste un abattoir bio à Terrebonnne, à 2 heures et demie de route ». Aussi souhaiterait-il qu'un regroupement d'éleveurs biologiques permette un jour d'avoir un petit abattoir qui réponde aux besoins locaux.

Quant on lui demande s'ils ont reçu de l'aide, il réplique vivement : « Aucune subvention. On a été refusés partout. Ça fait tellement plaisir de le dire ». Même pas 25 000$ dollars possiblement prévus pour participer à l'équipement en acier inoxydable de la fromagerie. Un changement de politique a fait fondre ce budget…

De la ferme à l'auberge

Le jeune couple n'est pas effrayé par les longues journées d'ouvrage. Ainsi, Marie-Claude (qui étudiait en génie civil) va partager entre la ferme et la fromagerie deux mi-temps de… 35 heures chacun! 70 heures hebdomadaires, c'est le lot de beaucoup de gens de la terre, qui pourtant n'échangeraient pas leur emploi pour un huit à quatre parfois aussi tranquille qu'ennuyeux.

Pour Marc-André : « C'est la loi du marché que je trouve dure, j'ai de la misère à vivre avec ça. Les acheteurs prennent une énorme marge, entre 35 et 65% du prix ». Alors qu'on demande souvent aux producteurs de fournir une quantité régulière aux magasins, ceux-ci ne se sentent pas l'obligation d'un engagement réciproque pour assurer l'écoulement régulier de la denrée.

La Petite Cornue favorise donc la vente directe à des restaurants et auberges locales, où le plateau de fromages régionaux est de plus en plus apprécié.

« Les gens qui vont manger dans ces auberges-là sont amoureux de la bouffe. » Participer ainsi à leur réjouir les papilles fait sourire la Petite Cornue.

L'agro-environnement à géométrie variable

Par Sylvie Berthaud

Pour « minimiser une contamination du sol et de l'eau », une étude ferme par ferme est devenue la nouvelle norme pour le Règlement sur les exploitations agricoles. Ça se nomme « plan agro-environnemental de fertilisation », ou PAEF.

Nous avons étudié deux PAEF de la Bergerie Rocambole, propriété de Fabrice Charmeaux et de Pascale Delhaes, sise dans la région du Centre-du-Québec. Ces plans ont été réalisés en 2001 et 2003, vérifiés par le même agronome au service d'une compagnie privée. Signalons que le premier a coûté 850$, et sa mise à jour, 350$ plus taxes.

Évaluations techniques

Bien que les données de base (grosseur du cheptel, superficie de la ferme, pas d'engrais extérieurs ajoutés) soient restés les mêmes, on constate d'intrigantes variations ou erreurs entre les deux versions.

Dans le plan de juillet 2001, le phosphore du fumier (P_2O_5, qui sert de réference d'analyse) était estimé à 5710 kg , et la ferme, marquée en déficit de 526 kg. Deux ans après, le phosphore du fumier est estimé à 2416 kg, et le déficit passe à 6926 kg, soit 14 fois plus.

Le troupeau s'élève à 500 adultes et 200 agneaux, fidèlement répertoriés par endroits et confondus quelques pages avant avec 700 adultes, ce qui fait passer le compte de 125 à 175 unités animales.

Alors que la quantité maximum de phosphore épandable était évaluée à 6236 kg en 2001, elle devient 9342 kg en 2003. Alors que le volume total de fumier entreposé est identique dans les deux PAEF, en 2001, son poids est établi à 311 tonnes, et en 2003, à 199 tonnes.

Pour un même volume extérieur en 2001 et en 2003, il est indiqué 403 tonnes de lisier et 0 de fumier pour la première fois, et 242 tonnes de fumier et 0 de lisier pour la deuxième fois.

Réflexions de l'éleveur

Ces plans établis ferme par ferme semblaient une bonne mesure pour Fabrice Charmeaux, mais l'élasticité des estimations lui fait dire : « Quand je vois tous ces rapports-là, ça m'indique le peu de fiabilité. C'est juste démagogique, cette affaire-là. Des firmes privées se développent grâce aux subventions; elles occupent de plus en plus la place des ministères; forcément, ça ne peut plus être impartial. Le ministère de l'Agriculture, ça appartient aux citoyens, pas juste aux agriculteurs. Au conseil d'administration du ministère de l'Agriculture et de la Financière agricole, l'Union des producteurs agricoles est majoritaire. L'UPA ne devrait pas en faire partie, elle est en conflit d'intérêts. Elle devrait être consultée ainsi que l'Union paysanne ».

Aux constats de M. Charmeaux s'ajoute le fait que dans les analyses d'eau de nos puits, ça n'est pas le phosphore qui est signalé, mais les nitrates (provenant de l'azote), reconnus dangereux et en surplus dans de nombreuses régions. Les PAEF n'en tiennent pas compte. Il semble aussi qu'avec la nouvelle norme, très peu d'élevages sont maintenant déclarés en surplus…

Nouveau règlement sur les exploitations agricoles

Fabrice Charmeaux explique que le futur règlement obligeant à clôturer les cours d'eau pour que les animaux de ferme n'y aillent pas devrait tenir compte des caractéristiques de chaque élevage. Ainsi, les moutons et les chèvres ont horreur de mettre les pieds dans l'eau et, dans le cas de la Bergerie Rocambole, installer des clôtures le long de tous les ruisseaux de leur terre serait non seulement une aberration, mais plutôt un incitatif à garder ses bêtes à l'intérieur, alors que ses moutons naturels pâturent à l'air libre la moitié de l'année. « J'ai bien plus peur de leurs fosses à fumier qui coulent en surplus ou qui ont des fissures. […] Si le gars épand correctement, ça ne me dérange pas. Celui qui a l'habitude de travailler salement, il va continuer de travailler salement. C'est une question d'éducation. Le meilleur incitatif, c'est des grosses amendes. Les gens, faut pas qu'ils aient peur de contacter l'Environnement. »

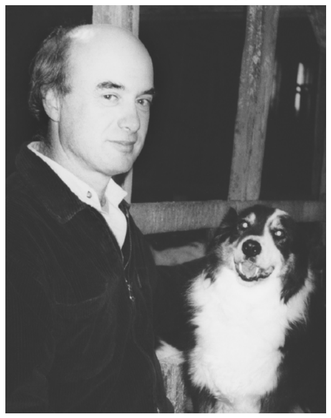

Fabrice Charmeaux, de la Bergerie Rocambole, se demande comment peut-on accorder foi aux PAEF.

LES ANALYSES DU FUMIER DONNENT

Juillet 2001	Juillet 2003
14 kg azote/tonne	11,60 kg azote/tonne
8 kg phosphore/tonne	5,48 kg phosphore/tonne
12 kg potasse/tonne	16 kg potasse/tonne

Une autre chose intrigue cet éleveur qui compte 30 ans d'expérience : « En plein cœur d'une zone agricole, je ne comprends pas qu'il n'y ait pas un abattoir local ». En effet, la moyenne de 2500 km de transport pour nos aliments contribue non seulement à la pollution, mais aussi à en élever les coûts.

En quittant la Bergerie Rocambole alors que le soleil se couchait sur le chatoyant paysage d'automne et qu'on entendait tinter les clochettes de ses brebis sur la colline, Fabrice s'exclame : « C'est de la viande heureuse, c'que je fais là! »

De quel bassin versant viens-tu?

À l'ère de la rareté de l'eau et de l'agonie des écosystèmes, le temps n'est peut-être pas très loin où on ne vous demandera plus de quel endroit vous venez, mais dans quel bassin versant vous vivez. Et on répondra : la Nicolet, la Kamouraska, la Boyer. Et au lieu de 16 régions administratives, on parlera peut-être des 33 bassins versants organisés en 2003 par la Politique de l'eau, plus ceux qui se seront ajoutés par la suite.

Reportage de Roméo Bouchard et Raynald Laflamme

Photos de François Filion

Une révolution écologique et politique

Sans faire de bruit, les organismes de bassin versant (OBV) sont en train de poser les base d'une véritable révolution écologique et politique. Révolution dans la façon de voir notre rapport à l'environnement où l'on vit, révolution dans notre façon de concevoir le développement économique, révolution dans notre façon de gouverner.

À la suite des recommandations du BAPE, qui se faisait lui-même l'écho des propositions du Sommet de Rio (1992) et d'expériences dans d'autres pays (Réseau international des organismes de bassin, 1994) et même au Québec (COBARIC, sur la Chaudière), la Politique de l'eau a choisi la gestion par bassin versant comme pivot central de la gestion de l'eau au Québec. La structure retenue : des organismes de concertation autonomes, regroupant environ 25 représentants des principaux groupes d'usagers du bassin versant d'une rivière maîtresse : groupes municipaux, agricoles, forestiers, industriels, citoyens, organismes communautaires. Le mandat de ces organismes n'est pas de réaliser lui-même la réhabilitation et la gestion de l'eau du bassin, mais de réaliser, à partir d'un portrait du bassin et en concertation avec le milieu, un plan directeur et de coordonner sa mise en œuvre par des contrats volontaires de bassin signés avec des organismes qui en seront les maîtres d'œuvre.

On pourrait croire en partant que le fait que de tels organismes ne soient pas intégrés à une structure de pouvoir les condamne à se voir paralysés par les intérêts divergents assis autour de la table.

Après avoir rencontré plusieurs comités (Kamouraska, Bécancour, Nicolet, Saint-François), force est de constater que la réalité est tout autre.

Tous reconnaissent que c'est un tour de force que de gérer des réunions de 25 personnes, dont certaines sont des « rêveurs », et d'autres, au départ, viennent pour protéger les intérêts corporatifs des groupes qu'elles représentent, et d'amener progressivement tous ces gens à se centrer sur la mission du comité : la gestion de l'eau dans le bassin concerné. Cependant, tous conviennent également que toute approche coercitive ou accusatrice provoquerait rapidement l'éclatement.

La chimie commence à opérer lorsqu'on commence à dresser le portrait du bassin. Quand on constate, comme pour la Saint-François, que le bassin s'étend sur trois régions administratives, 13 MRC, 119 municipalités, renferme 100 lacs, des villes comme Sherbrooke, Drummondville, Magog, un total de 320 000 habitants et 14% de son territoire en sol américain, on comprend vite que ça ne peut s'intégrer à aucune structure municipale et régionale existante. Quand on commence à répertorier les composantes, à caractériser les différents milieux et les différents usagers, à identifier les différents facteurs de dégradation, on comprend vite aussi que tout est inter-relié, que tous les segments et toutes les activités humaines exercent un impact sur la charge totale qui aboutit dans le cours d'eau, aussi bien en amont qu'en aval, aussi bien les produits d'entretien domestique que les eaux usées, les loisirs, les activités agricoles, forestières, industrielles, etc. « Il faut accepter de voir qu'on a affaire à des écosystèmes, et que plus on avance, plus le problème est global. » Ce n'est surtout pas aussi simple que les accusations gratuites auxquelles on est habitué dans ce domaine.

À commencer par la difficulté de savoir ce qui se passe vraiment. Les informations, même les plus simples comme le nombre d'unités animales dans un territoire, sont disséminées partout, elles sont confidentielles, il n'y a pas de système d'information intégré, et c'est long et coûteux à compiler, à analyser et à diffuser pour mettre la population dans le coup et changer les mentalités.

Un problème de ressources plus que de pouvoir

Où prendre l'argent? Le ministère a octroyé 65 000$ aux comités qui avaient un an d'existence (une vingtaine). Mais pour faire fonctionner un comité, il faut environ 200 000$ par année. Pour réaliser le plan directeur, il faut entre 300 000$ et 500 000$. Et on ne parle pas encore des interventions directes (contrats de bassin). La restauration des bandes riveraines et des bassins de sédimentation qui servaient de filtre et de frein à l'érosion, complètement détruits, est évaluée à environ 100 000$ le kilomètre. Et que dire des milieux humides, du couvert forestier, des eaux usées des municipalités et des riverains, lesquelles sont la plupart du temps inadéquatement épurées ou trop volumineuses, de la gestion de la fertilisation et des pesticides agricoles et domestiques, des nappes phréatiques dont nous ignorons tout, des programmes d'éducation nécessaires, des réglementations à revoir.

Le Fonds québécois de développement durable contribue à l'occasion, mais ne saurait suffire. Quand au fonds dédié que la Politique de l'eau a promis d'établir à l'aide des redevances exigées des usagers commerciaux et polluants, le ministère de l'Environnement n'a encore rien fait pour définir son fonctionnement et le mettre en place. « Le nouveau ministre de l'Environnement accorde clairement la priorité à la politique de l'eau. Mais le gouvernement va devoir appuyer ces centaines de bénévoles qui œuvrent dans les comités de bassin, sinon ils vont se décourager et se démobiliser. »

Un immense chantier

La tâche est vertigineuse, presque démesurée. Pourtant, le manque d'eau potable et d'eau tout court en fera bientôt une question de survie. Le véritable pouvoir des comités de bassin, c'est le savoir et la vision qu'ils accumulent et qui sera demain indispensable pour réapprendre à vivre et travailler sans détruire notre habitat, pour gouverner en fonction de l'aménagement d'un territoire et non d'intérêts corporatifs ou particuliers.

Denise Gendron, mairesse de Sainte-Monique et présidente de COPERNIC, le comité du bassin de la Nicolet

« Le comité de bassin, c'est une structure en évolution. C'est en fait une révolution. La vision de bassin, c'est une sphère. Nous sommes tous des passionnés de l'eau. Il faut éduquer. Ce qui va nous aider, c'est le manque d'eau. Depuis quelques années, l'eau était facile, on n'avait pas à courir après, à la protéger. Mais désormais, il va falloir s'en occuper tout le monde. »

Léo Ouellet, coordonnateur du comité du bassin de la Nicolet

« Il faut mobiliser l'économie sociale, les écoles, les jeunes; il faut éduquer à se responsabiliser plutôt que de s'accuser les uns les autres. »

Luc Raymond, président de GROBEC, le comité du bassin de la Bécancour

« Le ministère de l'Environnement est désemparé. La tâche est immense. Les comités de bassin doivent lui servir d'antennes. Sans eux, la politique de l'eau restera un rêve. »

Des bassins versants complexes

Le bassin de la Bécancour

- 210 km de rivière, 2616 km^2 de bassin
- Tributaires : au Pin, Palmer, Osgoode, Noire, Bourbon, Blanche.
- Une trentaine de lacs (avec villégiature)
- Couvre 45 municipalités, 6 MRC, 2 régions administratives
- Ville : Thetford Mines (problème d'eaux usées)
- Mines à la tête, industrie à l'embouchure, agriculture et canneberges en chemin

Le bassin de la Nicolet

- 150 km de rivière, 3400 km^2 de bassin.
- Tributaires : Nicolet-Sud-Ouest, Bulstrode, Noire, des Rosiers, des Pins, Gosselin
- 40 lacs, réservoir Beaudet
- Couvre 56 municipalités, 8 MRC, 3 régions administratives
- Villes : Victoriaville, Danville, Nicolet

Le bassin de la Saint-François

- 10 230 km^2 de bassin, 320 000 habitants
- Couvre 119 municipalités, 13 MRC, 3 régions administratives, 14% aux États-Unis
- Villes : Sherbrooke, Drummondville, Magog, East Angus, Windsor

Le bassin de la Kamouraska

- Entièrement sur la MRC du Kamouraska, en territoire agricole et forestier.
- Prise d'eau de Ville Saint-Pascal
- Tributaire en mauvais état : la Goudron

Le bassin de la rivière Boyer

- 32 km de rivière, 217 km^2 de bassin
- Tributaires : Boyer Nord, Boyer Sud, du Portage
- Pression agricole : 1.8 UA/ha, dont 55% porcin
- Frayère à éperlans

Le bassin de la rivière Fouquet

- MRC de Kamouraska
- Frayère à éperlans
- Nettement amélioré grâce à des restaurations de bandes riveraines, stabilisation de zones d'érosion et d'installations municipales d'épuration.

Le bassin de la rivière Chaudière

- 200 km de rivière, 6690 km^2 de bassin
- Activités agricoles, industrielles et urbaines intenses

Comment ça va, dans ton bassin versant?

Mais au fait, sais-tu au moins dans quel bassin versant tu vis… et pollues?

Caroline Ghazal, biologiste pour le comité du bassin de la Nicolet

« Il faut une vision d'ensemble : le haut et le bas, les milieux humides et sensibles, les concentrations animales, les nappes phréatiques, etc. »

Les 33 cours d'eau visés de façon prioritaire par une gestion intégrée de leur bassin versant

Régions administratives	Rivières
Abitibi-Témiscamingue	Bourlamarque
Bas-Saint-Laurent	Fouquette*, Kamouraska*, Rimouski*
Capitale nationale	Sainte-Anne*, Montmorency* Jacques-Cartier, Saint-Charles*
Centre-du-Québec	Bécancour*, Nicolet*
Chaudière-Appalaches	Boyer*, Chaudière*, Etchemins*
Côte-Nord	aux Anglais*, des Escoumins*
Estrie	Saint-François*
Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine	Matapédia, Bonaventure
Lanaudière	L'Assomption*, Bayonne
Laurentides	du Nord
Mauricie	Batiscan*, du Loup, Saint-Maurice*, Maskinongé
Montérégie	Châteauguay*, Missisquoi* Richelieu*, Yamaska*
Outaouais	du Lièvre, Gatineau
Saguenay/Lac-Saint-Jean	du Moulin*, à Mars*

* *Organismes de bassin versant ayant reçu une aide financière du ministère de l'Environnement.*

Source : Brochure Pour que l'eau vive, *Politique nationale de l'Eau, gouvernement du Québec, 16 pages*

Pierre Morin, biologiste pour le comité du bassin de la Bécancour

« Le système d'épuration des eaux usées des municipalités et des riverains est très souvent déficient et insuffisant : on ne fait pas de test de l'eau à la sortie. »

Jean-Paul Raiche, président du comité du bassin de la Saint-François

« Je suis inquiet pour les organismes de bassin si on ne leur donne pas rapidement les ressources. Si le gouvernement ne nous appuie pas, les gens vont se décourager. Mais au moins, la volonté politique est là : le ministre Mulcair en fait une priorité. »

La gestion par bassin versant

COBARIC projet pilote de la Chaudière

Par Raynald Laflamme

Le schéma directeur de l'eau est l'outil de planification qui permet d'orienter et de classer par priorité les actions et les projets liés à l'eau dans un bassin versant. L'ensemble du processus devant y conduire a été le fruit d'une démarche entreprise en 1992 et qui visait à doter le Québec d'une véritable politique de gestion intégrée de ses cours d'eau.

À la suite de demandes répétées de l'Association québécoise des techniques de l'eau, le ministère de l'Environnement de l'époque consentait à la mise sur pied d'une expérience pilote devant développer les caractéristiques d'un modèle de gestion de l'eau par bassin versant. Le bassin versant de la rivière Chaudière, en Chaudière-Appalaches, a été retenu pour la réalisation du projet. Ainsi, en 1994, le Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) était créé avec le mandat de proposer une approche originale et novatrice de gestion intégrée de l'eau qui soit adaptée au contexte québécois.

En 1996, le COBARIC déposait son rapport final, dans lequel il précisait huit principes directeurs sur lesquels doit s'appuyer la gestion intégrée par bassin versant. Voici ces huit principes directeurs :

1. Le bassin hydrographique (bassin versant) d'un cours d'eau constitue l'unité naturelle la plus appropriée pour la gestion des eaux.
2. Une connaissance complète et à jour de l'état des ressources en eau du bassin versant constitue une exigence essentielle pour une gestion efficace.
3. La gestion des eaux doit tenir compte de l'interdépendance des usages multiples sur le territoire du bassin versant en pratiquant la concertation de tous les usagers.
4. La politique de l'eau et sa gestion doivent viser à préserver et à rétablir la santé des écosystèmes.
5. L'eau étant une ressource essentielle à la vie, les utilisateurs doivent être redevables quant à son utilisation ou à sa détérioration.
6. Une gestion responsable de l'eau par bassin versant doit viser l'autonomie financière et fonctionnelle complète.
7. Les grandes orientations en matière de gestion des eaux doivent s'appuyer sur la participation de la population.
8. Les législations nationale, régionale et locale doivent être adaptées de façon à favoriser l'atteinte des objectifs de la gestion intégrée de l'eau du bassin versant.

Cette première phase réalisée à la satisfaction du gouvernement du Québec a mené à la création de COBARIC II, un organisme sans but lucratif bien décidé à poursuivre l'expérience pilote. Ainsi s'amorce une série de travaux autour du mandat suivant :

- réaliser un schéma directeur de l'eau;
- soumettre une proposition de financement pour la gestion intégrée de l'eau par bassin versant devant définir un cadre législatif, financier et opérationnel;
- conseiller le gouvernement à propos des mécanismes de conciliation et d'harmonisation du schéma directeur de l'eau avec les pouvoirs municipaux et les schémas d'aménagement;
- consulter la population du territoire drainé par le bassin versant de la rivière Chaudière à l'égard du schéma directeur de l'eau et de la proposition de financement;
- présenter au ministre de l'Environnement un rapport sur les résultat des consultations menées auprès du public.

En septembre 2000, le rapport était déposé. Il adresse au ministre de l'Environnement une série de recommandations, dont celle de mettre en place des comités de bassin qui doivent être des organismes publics, accessibles à la population et transparents dans leur gestion. Ils auront pour mandat de préparer et de faire adopter, à l'échelle du bassin versant, un schéma directeur de l'eau qui doit être le fruit d'un partenariat avec tous les intervenants concernés.

Rivière Boyer, en Chaudière-Appalaches

Un petit bassin versant sous haute surveillance

Par Raynald Laflamme

Il aura fallu les signes d'une mort imminente pour que la communauté du bassin versant de la rivière Boyer, dans la MRC de Bellechasse, s'attaque aux causes qui ont conduit depuis les années 60 à la dégradation de ce milieu naturel.

Ces signes sont apparus de plus en plus évidents au cours des 40 dernières années : la disparition de 13 espèces de poisson, dont le grand brochet et l'éperlan arc-en-ciel du Saint-Laurent, qui avait choisi une portion de cette rivière pour site de reproduction; la baisse du taux de reproduction de la faune riveraine, particulièrement dans les zones herbacées; l'abandon des usages de l'eau, soit la baignade et la pêche, en raison d'une contamination microbienne importante; la présence de nitrates, dont le taux dépassait la norme en vigueur dans le site d'alimentation en eau potable de la municipalité de Saint-Charles, indiquant des risques potentiels pour la santé des jeunes enfants. La rivière se mourait.

L'alarme ainsi sonnée a donné lieu en 1990 à un projet de restauration de la rivière Boyer, projet qui a conduit à la création en 1992 d'un comité regroupant des municipalités, divers organismes locaux et les ministères de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, et de l'Environnement et de la Faune. L'incorporation de ce comité a donné naissance en 1995 au Groupe d'intervention pour la restauration de la Boyer, le GIRB. Le plan de match pour redonner à la Boyer sa vitalité d'antan a consisté à rédiger une synthèse des connaissances du bassin versant et à produire une analyse de la problématique d'eutrophisation. Ainsi, un premier document, intitulé *La Boyer, de long en large, vol. 1, Recueil des connaissances actuelles*, a été produit. Un deuxième document, très attendu puisqu'il orientait les actions à venir, *Situation environnementale du bassin de la rivière Boyer*, a été livré à la connaissance du public en octobre 1998.

Ce document identifie l'activité agricole comme principale source de dégradation de la rivière Boyer. Chiffres à l'appui, on y apprend que ce petit bassin versant à nette prédominance agricole est le lieu d'activités agricoles importantes, où le porc compose 55 % des 23 055 unités animales. Annuellement, les données du rapport indiquent des excédents de 317 tonnes de phosphore et de 630 d'azote par rapport aux prélèvements par les plantes; une valeur perdue de 360 000$ en engrais chimiques, soit environ 1300$ par exploitation. Ces excédents entraîneraient des pertes nettes de substances nutritives qui se jettent directement au fleuve, de l'ordre de 20 tonnes pour le phosphore et de 365 tonnes pour l'azote.

Malgré quelques travaux de restauration de la rivière et des actions de sensibilisation sur la modification de pratiques agricoles menées par le GIRB, la qualité de l'eau reste encore mauvaise. Seul un changement des mentalité et des pratiques culturales pourrait permettre de redonner à la communauté du bassin versant de la rivière Boyer des zones d'usage. Les recommandations du rapport de la Commission Boucher sur l'inscription de la production porcine dans le développement durable, si elles sont mises de l'avant par le gouvernement du Québec, sont de nature à s'approprier progressivement ces outils de changement.

Organismes de bassin versant au Québec

Nom	Téléphone	Responsable
Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR)	(450) 446-8030	Marcel Comiré
Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan (SAMBBA)	(418) 362-3202	Sébastien Duchesne
Comité de bassin versant de la rivière Kamouraska	(418) 492-1660	Serge Gagnon
Comité de bassin de la rivière Fouquette (CBRF)	(418) 493-2151	François Gagnon
Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC II)	(418) 387-3444	Ghislain Poulin
Groupe d'intervention pour la restauration de la rivière Boyer (GIRB)	(418) 883-4020	François Lajoie
Conseil de bassin de la rivière Etchemin (CBE)	(418) 834-1776	Carole Rouillard
Conseil de bassin de la rivière Montmorency (CBRM)	(418) 821-7056	Jean Landry
Conseil de bassin de la rivière Rimouski (CBRR)	(418) 724-5154	Sébastien Ross
Société de conservation et d'aménagement du bassin de la rivière Châteauguay (SCABRIC)	(450) 427-2555	Félix Blackburn
Conseil de gestion du bassin versant de la Yamaska (COGEBY)	(450) 774-9154 (231)	Martine Ruel
Corporation bassin versant Baie Missisquoi (CBVBM)	(450) 248-0100	Chantal D'Auteuil
Corporation d'aménagement et de protection de la Sainte-Anne (APSA)	(418) 337-1398	Éric Valiquette
Bassin versant Saint-Maurice (BVSM)	(819) 375-8699	Chantal Trottier
Corporation de l'aménagement de la rivière L'Assomption (CARA)	(450) 755-1651	Francine Trépanier
Conseil de bassin de la rivière des Escoumins (CBRE)	(418) 233-3121	Brigitte Laberge
Regroupement des intervenants pour la valorisation de la rivière du Moulin (RIVAGE)	(418) 545-9245	Marco Bondu
Comité de la rivière à Mars	(418) 296-0404	Sylvie Leblanc
Conseil de bassin de la rivière aux Anglais (CBRA)	(418) 544-5680	Sophie De Ruyver
Conseil de bassin de la rivière Saint-Charles (CBRSC)	(418) 522-5861 (226)	Caroline Brodeur
Groupe de concertation du bassin de la rivière Bécancour (GROBEC)	(819) 362-2333	Luc Raymond
Comité de gestion de la rivière Saint-François (COGESAF)	(819) 864-1033	Stéphanie Martel
Corporation pour la promotion de l'environnement de la rivière Nicolet (COPERNIC)	(819) 758-0606	Denise Gendron
Corporation de restauration de la Jacques-Cartier (CRJC)	(418) 875-1120	Valérie Blanchet
Conseil de bassin versant de la rivière Matapédia	(418) 756-3353	Nancy Lévesque
Comité provisoire du bassin de la rivière du Nord	(450) 565-2987	Jacques Ruelland
Organisme de bassin versant de la rivière du Loup	(819) 228-9461	Janyse L. Pichette

Liste tirée du Regroupement des organisations de bassin versant. Vous retrouverez d'autres comités de bassin versant avec leurs coordonnées à l'adresse Internet suivante : **www.robvq.qc.ca/membres/liste.php**

Notre fleuve, c'est nous!

Hugo Latulippe
Laure Waridel
Frédéric Back
Ariane Moffatt
Françoise David
Chloé Sainte-Marie
Gilles Carle
Marie-Thérèse Forest
Geneviève Saint-Hilaire
Josée Kaltenback
Florent Vollant
André Montmorency
Gilles Vigneault

Nous avons eu vent que l'on voudrait forer sous la mer de notre estuaire. Et dans le golfe aussi. Près des Îles, près de la Gaspésie. Notre première réaction fut unanime : Oh! Non! C'est pas vrai! Pas ça?

Il semble que c'est Hydro-Québec, notre société d'État, qui est l'instigatrice du projet, cette fois. Le site web dit qu'Hydro-Québec « élargit ses activités aux secteurs pétrolier et gazier et offre des occasions d'affaires nouvelles dans une industrie en croissance ». En croissance? British Petroleum (BP) et Shell, deux des cinq plus grandes pétrolières du monde, ne disent-elle pas elles-mêmes, depuis une dizaine d'années déjà, que le marché du pétrole périclite, et que ce sont les énergies renouvelables qui sont l'avenir énergétique de l'humanité?

Le marché de l'éolien connaît actuellement une croissance annuelle de 40 pour cent à l'échelle de la planète. C'est 20 pour cent pour le solaire. L'avenir est là, c'est clair. Autant d'un point de vue économique qu'écosystémique. Comment se fait-il que nos dirigeants soient aussi en retard dans leur conception de la modernité? Pourquoi faut-il sans cesse citer les Danois, les Allemands, les Hollandais et les Suédois pour s'orienter?

Et ne vient-on pas de signer Kyoto, nous, en plus? Les Québécoises et les Québécois n'étaient-ils pas POUR la ratification de ce traité à 89 pour cent, et n'ont-ils pas fortement contribué à l'adhésion du Canada? (38% des gaz à effets de serre émis par les Québécois proviennent de la combustion du pétrole.)

Qu'à cela ne tienne! Le nouveau vice-président d'Hydropétro-Québec, Jean-A. Gagné, se voit déjà émir et parle du « plus grand projet d'exploration, toutes catégories confondues, de l'histoire du Québec ». Comment se fait-il que nous ne sachions presque rien de ce projet?

Les coûts environnementaux

À la suite d'une petite recherche auprès de fonctionnaires – qui désirent garder l'anonymat –, nous avons compris que c'est une firme d'exploration nommée Geophysical Services Inc. (GSI), basée à Houston, Texas, qui a reçu le mandat de sonder le Saint-Laurent. Sur le web, Hydro parle de « partenaires de classe mondiale », mais ne donne aucun nom. Ça ne vous rappelle pas une certaine époque de notre histoire, vous? Pensez aux forêts. Pensez aux mines. Pensez aux poissons. Pensez à toutes ces beautés disparues, marchandées.

Il y a fort à parier qu'Hydro trouvera ses « partenaires de classe mondiale » dans les ligues majeures. Chacun sait que partout où il y a de l'or noir, il y a EssoExxonMobile (le plus puissant et le plus actif lobby contre les accords de Kyoto, soit dit en passant), ou alors il y a ChevronTexaco, TotalFina et autres partenaires officiels de la fin du monde. Chacun sait aussi que partout où ces compagnies font des affaires, les catastrophes sociales ou écologiques sont la norme. Vous vous souvenez de l'Exxon Valdez, du Prestige, du Erika? Savez-vous qu'il y a 120 naufrages de bateaux pétroliers chaque année dans le monde? Et que les marées noires qu'ils provoquent ne représentent en fait que 10 pour cent des fuites de fioul, huiles, gaz, pétroles, gazoles déversées dans les rivières, fleuves et mers par l'industrie pétrolière?

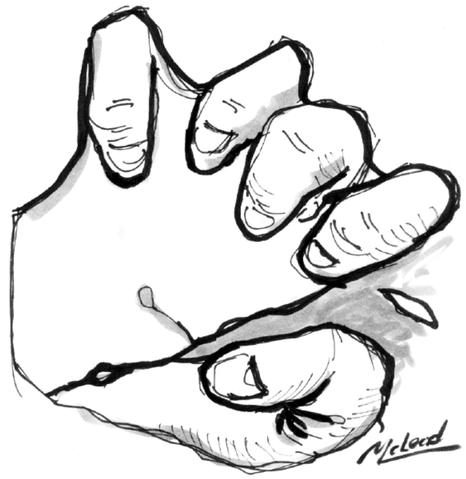

Savez-vous qu'Exxon n'a toujours rien payé pour l'Alaska? Rien, sauf une batterie d'avocats. Savez-vous que 61 pour cent des 7030 navires pétroliers du monde sont immatriculés dans une quinzaine de micro-états qui marchandent leur souveraineté en échange d'un système qui permet une complète impunité? Dans 99 pour cent des cas de sinistres, les compagnies déclarent faillite et disparaissent... pour réapparaître sous d'autres noms, d'autres pavillons, ailleurs.

On a affaire à plus gros que nous. Que nous tous. Plus gros que les États, d'ailleurs. Beaucoup plus gros.

Les coûts sociaux

Fermez les yeux et pensez au fleuve une seconde. Imaginez cet éden bleu, l'un des plus formidables écosystèmes marins du monde, spolié. Pensez aux pêcheurs. Pensez à tous ces gens qui travaillent au tourisme tout au long de nos côtes. Sans compter que le fleuve Saint-Laurent, c'est toute notre histoire, c'est notre fil d'Ariane, c'est ce qui nous définit le mieux; c'est notre corps et notre âme. Et depuis bien avant la France, c'est un peu notre lien à nous avec le sacré.

Néanmoins, l'an dernier, la Chambre de commerce de la Gaspésie et des Îles disait voir dans ce projet d'exploration pétrolière une occasion de « sauver » la Gaspésie. Quel drôle de calcul! Aux innombrables risques de catastrophes écologiques, la « Chambre » d'alors choisissait d'opposer des jobs pour les Gaspésiennes et les Gaspésiens. Rhétorique vieille comme le monde... qui ne pèse pas lourd dans la balance quand on considère tout ce qui est menacé par ce projet. Non. On ne marchande plus le pays. On voit loin et large. Les Gaspésiens et les Gaspésiennes mesurent mieux que personne l'importance d'avoir un Saint-Laurent en santé devant eux. (Qu'a-t-elle fait au monde, la Gaspésie, pour attirer tous ces sauveurs mégalo qui prennent tant et donnent si peu?)

Les faits : on parle de 50 à 100 emplois pour l'exploration... mais elle a été confiée à nos amis du Texas, comme nous l'avons déjà dit. De 4000 à 5000 emplois durant la construction. Ça, c'est sûr, c'est pour nous autres. Des jobs de bras, des jobs pour se tuer à l'ouvrage, pour quelques mois. Ensuite, de 200 à 300 vrais emplois pour l'exploitation... dont une partie pour nos hypothétiques intendants de Houston ou autre Arabie Saoudite.

Mais est-ce que 200 ou 300 emplois en Gaspésie suffisent à rembourser de potentielles marées noires ou encore la disparition d'une espèce de mammifère marin? (L'avis des scientifiques du GREMM de Tadoussac est sans équivoque : la survie des baleines du Saint-Laurent est menacée, à court, moyen et long termes, par ce projet. Les chercheurs de Pêches et Océans Canada à Rimouski émettent eux aussi des craintes sérieuses.) Ces animaux pacifiques qui, depuis la nuit des temps, migrent noblement dans nos eaux, envers et contre tout, malgré les risques d'extinction grandissants, ne se défendraient pas. Ils disparaîtraient sans un mot.

A-t-on seulement réfléchi à la menace que ferait peser un tel projet sur l'écotourisme ou la pêche? Il semble clair que la « Chambre » ne s'est pas posé la question à savoir s'il y n'y aurait pas, par hasard, plus d'emplois à perdre qu'à gagner.

De la cohérence, s'il vous plaît

Il nous semble que, sous la pression des accords de libre-échange qui s'additionnent, la planète ressemble de plus en plus à une « cour à scrap »; des icebergs de 9 fois la dimension de Singapour se décrochent de l'Antarctique en raison du réchauffement climatique; le nombre annuel d'inondations et de cyclones a quintuplé sur la terre entre 1950 et aujourd'hui; rien qu'au Québec, 4000 personnes meurent prématurément chaque année à cause de la pollution atmosphérique; des scientifiques annoncent que dans une cinquantaine d'années, la moitié de toutes les espèces vivantes pourraient être disparues. Hubert Reeves, lui, envisage notre propre disparition pour 2100, si nous n'entamons pas le virage vers... le Vert.

Il y a urgence depuis longtemps. À l'heure de Kyoto, il nous faut faire preuve de cohérence. Nous ne voulons plus de croissance économique « à l'ancienne », celle qui menace la vie sur terre. Pourquoi ne subventionnerions-nous pas, par exemple, des emplois chez Bombardier afin de nous faire construire des trains légers entre l'île de Montréal et la banlieue, et puis des trains à grande vitesse de la Gaspésie à Montréal? Et puis, nous voulons des champs d'éoliennes, des panneaux solaires sur tous les toits de la ville, nous voulons de nouvelles stations de métro, des tramways, des autobus branchés sur le 220. Nous voulons des voitures électriques à la portée de tous. Nous voulons de la modernité.

Aussi, nous demandons au premier ministre du Québec d'imposer un moratoire avant qu'un seul rafiot immatriculé à Houston-Texas n'effleure la frontière de notre mer intérieure. Parce que, vous ne le savez peut-être pas non plus, mais GSI est déjà dans le golfe et projette d'utiliser ses canons à air dès les premiers jours de novembre. Cela, malgré l'engagement électoral de Jean Charest auprès de l'Union québécoise pour la conservation de la nature, de « faire de ce projet un CHOIX de société ».

Courage collectif

« Faudrait peut-être attendre de savoir s'il y a du pétrole là-dessous avant de s'énerver! », nous entendrons-nous peut-être répliquer. Well, read our lips : On. Ne. Veut. Pas. Le. Savoir. On-ne-veut-pas-le-savoir.

Nous croyons que le pays autour est notre premier système de santé; tous les jours, les Québécois le boivent, le respirent et le mangent. Nous SOMMES le pays que nous habitons. Nous ne voulons pas d'un État-gigolo dont la finalité serait de marchander le patrimoine collectif. Le fleuve EST notre richesse.

Nous croyons que l'heure est venue d'avoir le courage collectif de remettre en cause la croissance économique perpétuelle comme projet de société.

Un mot en états-unien, finalement, pour ceux qui pourraient tenter de capter ce message d'ailleurs dans le cosmos :

WE WON'T LET YOU SCRAP OUR FLEUVE AGAIN.
OUR FLEUVE IS PART OF OUR SOUL.
OUR FLEUVE IS PART OF OUR BODY.
OUR FLEUVE IS WHAT WE ARE.

L'Union paysanne participe à la coalition qui vient d'être créée. Son porte-parole est Laurent Juneau.

Denis La France

L'agriculture biologique, c'est toute ma vie!

Propos recueillis par Roméo Bouchard

Photo : Cégep de Victoriaville

Ni agriculteur, ni politicien, ni activiste, Denis La France offre aux producteurs agricoles québécois un enseignement subversif qui vise à changre leurs pratiques. Il est ici en compagnie de Mme Karo Grenier, étudiante de 3e année au Cégep de Victoriaville.

Denis La France initie des gens à l'agriculture biologique depuis 30 ans. De retour d'Europe au début des années 70, où il a fréquenté les fermes anthroposophiques (Steiner), basé à la célèbre Commune des Plateaux à l'Anse-Saint-Jean, au Saguenay, il anime d'abord des activités de formation dans le Mouvement d'agriculture biologique (MAB), fondé par Pierre Valton, puis dans le cadre de la formation professionnelle. Il participe à la fondation du Centre agrobiologique de Sainte-Élizabeth-de-Warwick, où il enseigne pendant 7 ans et où il vit toujours, ainsi qu'à l'éducation des adultes à Victoriaville. Depuis 1995, il enseigne aux jeunes et aux agriculteurs dans le seul programme collégial de trois ans en agriculture biologique, particulièrement pour le maraîchage. Il prépare un manuel d'agriculture maraîchère biologique.

Sortir le bio de la marginalité

Union paysanne, Le journal Où s'en va le bio au Québec?

Denis La France L'agriculture biologique, c'est toute ma vie. La région de Victoriaville, où on se trouve, offre une concentration exceptionnelle de fermes laitières.

Or, mon objectif a toujours été justement de sortir l'agriculture biologique de la marginalité, plus précisément, d'orienter l'ensemble de l'agriculture et l'agriculture elle-même vers le bio. J'ai calculé que j'avais enseigné cette façon de faire l'agriculture à plus de 3000 personnes, dont au moins 1500 agriculteurs, et j'en ai rejoint plus de 5000 autres dans des conférences. C'est un enseignement subversif, qui vise à changer les pratiques des agriculteurs. Quand on explique aux agriculteurs la vraie nature des sols, de la fertilisation, des mauvaises herbes, des rotations, ils ne voient plus leur agriculture de la même façon.

Les progrès sont lents. La demande des consommateurs ne crée pas une demande assez forte. On ne produit pas assez de bio pour alimenter une industrie de transformation et les grands réseaux de distribution. Ce qui fait qu'on doit encore souvent exporter nos récoltes bio et importer des aliments bio transformés.

Bio industriel ou paysan?

UPJ Doit-on alors favoriser la production biologique industrielle spécialisée ou la multiplication de fermes biologiques paysannes diversifiées?

DL Je ne vois pas les choses de cette façon. C'est en partie un faux débat. En ce qui me concerne, j'enseigne à des agriculteurs qui ont des fermes de différentes tailles, et je respecte leur choix. L'important, pour moi, c'est la qualité du produit, c'est de faire une agriculture de qualité. Il faut bien sûr que l'échelle choisie permette une production de qualité et permette d'approvisionner convenablement les consommateurs et les transformateurs. En fait, le plus gros volume d'aliments biologiques produit au Québec provient d'agriculteurs conventionnels qui ont opéré la transition au biologique.

Il faut bien sûr éviter de tomber dans les travers qu'on reproche à l'agriculture industrielle : les monocultures, la concentration des fermes, la prolétarisation de la main-d'œuvre, la standardisation et les compromis sur la qualité. Mais même là, ce n'est pas toujours évident. La production de tomates bio en serre, fort répandue, est une monoculture.

Ce qui m'intéresse personnellement, c'est d'enseigner l'agriculture à des agriculteurs, non le jardinage à des « madames »!

Bio et politique

UPJ Est-ce que le bio ne s'est pas condamné lui-même à la marginalité par son peu d'engagement politique?

DL C'est sûr que, si on se compare aux programmes européens de soutien à la transition biologique, les 1 ou 2 millions du gouvernement québécois ne sont que des « pinottes ». Le discours officiel sur l'agriculture durable, à la suite notamment du Sommet de Saint-Hyacinthe en 1998, ne s'est jamais concrétisé dans des programmes de soutien significatifs aux producteurs biologiques. Et il faut le revendiquer.

Mais moi, je ne suis ni agriculteur, ni politique, ni activiste. J'ai choisi d'enseigner, d'aider les agriculteurs, de me concentrer sur les techniques et les pratiques des fermes. C'est aux producteurs biologiques eux-mêmes à revendiquer, mais ils sont divisés et ont toujours eu de la difficulté à s'unir pour faire pression sur le gouvernement. Les grandes cultures et les éleveurs sont plutôt regroupés dans la Fédération, mais les maraîchers ne sont pas là et vont plutôt vers l'Union paysanne en ce moment.

Pour moi, le seul point de rencontre qui réunit tous les intervenants de la chaîne en agriculture biologique, du producteur jusqu'à Loblaws en passant par les représentants politiques, c'est la Table filière du biologique, et cette Table a un impact immédiat sur les décisions politiques qui nous concernent. J'ai moi-même plaidé pour que l'Union paysanne y soit présente, et je ne comprends pas pourquoi cela a traîné, et maintenant, on prétexte qu'il y a d'autres demandes. Je crois que depuis neuf ans, la Table filière a fait un gros travail, et son plan de développement prévoit des outils importants pour les producteurs. Le CAQ a été un exemple. Mais, bien sûr, les sommes disponibles sont insuffisantes et ne permettent pas d'accorder une aide directe aux producteurs ni de véritables programmes de soutien à la transition biologique.

Une activité enrichissante qui a donné naissance à un rêve de vie…

J'ai participé tout au long de l'été aux journées d'activités proposées par le comité de liens entre la campagne et la ville. Moi qui réside en ville depuis le début de mes études universitaires! J'ai vécu à Grenoble, à Barcelone, à Metz, et j'entame ma troisième année à Montréal. Je n'en revenais pas moi-même de me retrouver dans les champs de Laval! J'ai retrouvé l'ambiance de la campagne, l'air de mon enfance dans les champs de lavande, entre Provence et vallée du Rhône.

Chaque rencontre avec les amis de l'Union paysanne et les autres amis de la terre a été un moment décisif qui a contribué à élaborer mon rêve. J'ai petit à petit développé davantage mes sens. Et j'ai commencé par le goût, avec les bons produits biologiques de la ferme, qui, soit dit en passant, n'ont rien à voir avec les produits bio de Californie. Je me rappelle encore le bon lait de chèvre que j'ai apprécié de manière fort surprenante! Moi qui ne digère pas le lait de vache! L'ensemble de ces expériences chez Frédérich a été comme une découverte de soi par la nature.

Depuis, je vis encore mieux la ville. Loin de moi l'idée que la ville est néfaste. Je ne suis pas en train de monter une dichotomie. J'exerce davantage mon rôle de citoyenne responsable, et en même temps, j'entretiens mon rêve de vie : vivre sur un terrain à la campagne tout en cultivant mes propres légumes et fruits pour ma famille et la communauté, exercer mon métier de psychologue en milieu rural avec nos 4 enfants! Je ferme les yeux, et mon visage arbore un grand sourire : je me régale à y penser…

En ce mercredi après-midi pluvieux du mois d'octobre, je viens de voir le film Bacon, de Hugo Latulippe, et déjà je me demande dans quel état sera la campagne lorsque je voudrai y retourner, que ce soit au Québec ou en France. Les industries agricoles polluent notre bien commun… Eh oui, tout ceci est le résultat du marché global : plus de cochons, plus de profits, plus de pollution, toujours mieux que le voisin, toujours la maudite compétition. C'est pour cela que je me dis que ma responsabilité en tant que citoyenne est de rester vigilante et de toujours continuer à mon rythme entre développement personnel et développement social, de m'informer, de sensibiliser autour de moi, de conscientiser, d'agir quotidiennement, de me mobiliser pour que je puisse continuer à rêver de la campagne. Pour qu'un jour dans ma maison à la campagne, on parle d'alternatives en faisant allusion aux méga-porcheries et autres méga-industries, et non à l'agriculture biologique. L'agriculture que j'aime qualifier d'agriculture à dimension humaine. Oui, en tant que future psychologue, je demeure convaincue que le bien-être de l'humain passe entre autres par le bien-être de son environnement. À bientôt 27 ans, je veux continuer de rêver!

Aline, Jee Yung Caillaux
Montréal, le 15 octobre 2003

Almatoit GÎTE
une maison patrimoniale à Alma
UN SOUCI DE VOUS PRÉSENTER DES PRODUITS DU TERROIR SOUVENT BIOLOGIQUES
418.668.4125 · SANS FRAIS 1.888.668.4125 · WWW.ALMATOIT.COM

La Tête à Papineau

David Suzuki

Redécouvrir sa place dans la nature

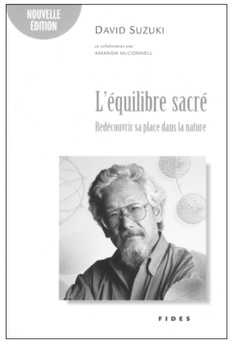

Certains auteurs n'ont plus besoin de présentation dans leur domaine, et David Suzuki est l'un de ceux-là dans le domaine de l'environnement.

Benoit Girouard

Depuis les années 60, cet environnementaliste et généticien suscite la réflexion soit par ses écrits scientifiques, soit par sa présence au petit écran quant à l'impact qu'a l'homme sur son environnement. Il est à la base de nombreux mouvements écologistes canadiens qui étendent leurs actions maintenant à la planète.

Maintenant grand-père, David Suzuki a teinté sont dernier livre de cette nouvelle réalité qu'il vit au quotidien, soit la transmission des valeurs aux générations futures. La trame d'Équilibre Sacré est teintée du désir de faire des bilans, de tracer des parallèles et de proposer une vision.

En passant par les quatre éléments naturels : la terre, l'eau, le feu et l'air, qui donnent lieu à autant de chapitres bien distincts, une immense toile se trouve à être tissée pour faire ressortir la relation entre les choses. De quoi est constitué l'air? Qu'est-ce que l'homme respire? Par quoi l'air est-il pollué? Autant d'éléments et de questions disparates auxquels Suzuki répond et dont il démontre la relation au cœur de nos écosystèmes. Il applique la même formule pour chacun des éléments naturels, le tout rehaussé de textes et de statistiques venant appuyer sa démarche.

Car ici, on parle bien d'une démarche, et non d'un simple alignement de données statistiques venant appuyer un militantisme écologique.

Suzuki termine son livre par deux importants chapitres sur la question du sacré et le devoir de restaurer l'équilibre. Il y soulève la notion quasi religieuse que la nature a possédé au sein des différentes religions et courants animistes du monde. Il nous amène ainsi à découvrir l'approche écologique de ces différents courants. Ce livre a le mérite de ne pas placer l'environnement plus que l'humain au centre de toutes choses, mais de démontrer que nous formons un tout dans un formidable Équilibre sacré…

L'eau n'a pas de substitut

Photo : Collectif H2O

Apparaissent sur la photo de gauche à droite, rangée du bas : Cynthia Bussières Cyr, Carol-Ann Doucet, Anne-Marie Bujold, Catherine Proulx, Kathleen Coulombe, Andrée-Anne Ferland, Maxime Bérubé, Marc-Antoine Dufresne, Thomas Éli Parent. Rangée du haut : Alice Côté-Braün, Jonathan Meunier, Roxanne Émond, Paul-Hugo Ang Houle, Émilie Filion, Julien-Vincent Côté, Alexandre Major Fournier et Antoine Bouchard.

Le 18 octobre dernier, on a procédé au dévoilement de l'affiche *L'eau n'a pas de substitut.* Tirée à plus de 1000 exemplaires, l'affiche a été réalisée à partir du dessin de Raphaëlle Chénard Gagnon et du poème de Jonathan Meunier. Les œuvres ont été choisies à la suite d'un concours organisé le printemps dernier auprès des enfants des 2e et 3e cycles du primaire de la Commission scolaire des Phares, dans la région de Rimouski.

L'affiche sera distribuée dans toutes les institutions scolaires de la région et ailleurs au Québec. Cette action vise à sensibiliser la population et tout particulièrement les jeunes à l'enjeu du 21e siècle, le contrôle de l'eau potable.

Sera-t-elle considérée comme bien commun ou bien commercial? Sera-t-elle exploitée pour la vie ou pour l'argent? À quel titre et à quel prix sera-t-elle négociée?

L'eau n'a pas de substitut représente l'aboutissement d'un engagement bénévole des membres du collectif H_2O, Diane Allen, Roland Braun, Marjolaine Deslaunières, Richard Lemay, Jovette-Nicole Lévesque, Carmen Ouellet, et de la participation des MRC Rimouski-Neigette et de la Mitis, des marchés GP, de la Commission scolaire des Phares, de Bowater, et surtout des jeunes artistes de la région.

Petite histoire du Collectif H_2O

Le collectif H_2O a vu le jour à l'automne 2002. Préoccupées par l'environnement et tout particulièrement par l'eau potable, six personnes de la région de Rimouski ont décidé de poser une action publique afin de sensibiliser la population à l'enjeu de l'eau : bien commun ou bien commercial.

Le projet initial visait à sensibiliser les jeunes de 8 à 12 ans (2e et 3e cycles du primaire) à la problématique de l'eau, à la situation de l'eau au Québec et ailleurs dans le monde tout en stimulant leur vigilance pour la conservation et la sauvegarde de l'eau.

En cette « Année internationale de l'eau douce », il est espéré que l'affiche *L'eau n'a pas de substitut* saura frapper l'imaginaire et la conscience de la population du Bas-Saint-Laurent.

Zone verte ou zone brune?

Se baigner sur sa terre est un usage non agricole non autorisé!

Article 26 : Sauf dans les cas et conditions déterminés par règlement pris en vertu de l'article 80, dans une région agricole désignée, une personne ne peut, sans l'autorisation de la Commission, utiliser un lot à une fin autre qu'agricole.

Pierre Laterrière, consultant
gdes@sympatico.ca · Tel : (418) 842-9589

La CPTAQ considère qu'une utilisation autre qu'agricole s'applique notamment aux résidences, chalets, mais son interprétation va très loin, si bien qu'on se demande si on peut circuler à pied sur une terre agricole, dans un but de loisir.

Le ridicule de cette interprétation restrictive a été porté à mon attention par un citoyen qui s'est vu signifier une infraction avec pré-avis d'ordonnance pour avoir utilisé son petit lac artificiel, situé en zone agricole, à des fins non agricoles.

On lui reproche quoi? De s'être baigné dans son lac et d'avoir utilisé des accessoires de plage, tels petit kayak, ballons de plage, table à pique-nique, chaise, plongeon… et j'oubliais, un hamac. On lui demande de cesser cette pratique de villégiature et d'enlever ces objets… parce qu'ils ne sont pas agricoles!

Et s'il n'obtempère pas, la CPTAQ demandera à la Cour supérieure d'homologuer l'ordonnance avec frais et dépens contre le citoyen… Une baignade qui peut coûter cher… mais on verra si la CPTAQ va persister avec ce dossier, un petit peu folichon.

Cette interprétation par la CPTAQ porte à croire que les activités comme la balade en moto-neige, en quad, la chasse, le tir au fusil seraient prohibées par l'article 26.

L'article 1.1 définit l'agriculture comme suit : la culture des sols et des végétaux, le fait de laisser le sol sous couverture végétale ou de l'utiliser à des fins sylvicoles, l'élevage des animaux, et, à ces fins, la confection, la construction ou l'utilisation de travaux, ouvrages ou bâtiments, à l'exception des immeubles servant à des fins d'habitation.

De plus, les activités d'entreposage, de conditionnement, de transformation et de vente des produits agricoles sont assimilées à des activités agricoles.

La baignade n'étant pas une activité agricole au sens de la loi, l'avis d'infraction a donc été signifié!

Mais la CPTAQ autoriserait peut-être la villégiature après une analyse par les commissaires d'une demande d'autorisation (moyennant la somme de 225$), à condition qu'ils jugent que cette activité n'est pas incompatible avec l'agriculture!

Mais voilà! Autre problème! Le citoyen ne peut pas produire une demande, car elle n'est pas conforme à la réglementation municipale, et la municipalité ne peut pas modifier sa réglementation en zone agricole à moins de modifier son schéma d'aménagement ou encore un RCI (règlement de contrôle intérimaire), et que le tout soit approuvé par le ministère des Affaires municipales (processus de plusieurs années). C'est ce que disent les Orientations gouvernementales 2001 en matière de zonage agricole…

Et dire que pendant tout ce temps, quelques lots à côté du petit lac, un agriculteur épand joyeusement son purin , polluant le ruisseau qui alimente le lac en question… Lui , il protège le sol agricole, sans aucun doute…

Qui protège qui et qui protège quoi…

L'Union paysanne demande l'occupation du territoire dans le respect des droits de tous les citoyens de vivre à la campagne, car le territoire rural n'appartient pas exclusivement aux agriculteurs, et surtout pas à l'industrie agricole.

Il faut changer les mentalités et les attitudes de la CPTAQ, car la Loi de protection du territoire agricole est bonne en soi, mais son interprétation et son application laissent à désirer.

La CPTAQ gagnerait grandement à surveiller et à protéger le sol agricole de ceux qui le menacent vraiment. À moins que la baignade affecte réellement le sol agricole. Qu'en pensez–vous?

Lula et les Sans-terre au Brésil

En tournée au Canada et au Québec, le président du Mouvement des travailleurs sans terre (MST) du Brésil, M. Juan Pedro Stedile, était de passage à Montréal le 25 octobre dernier pour une conférence publique. M. Stedile a tracé un portrait de la situation brésilienne avant et après l'élection du nouveau président (en octobre 2002), M. Luiz Inacio Lula da Silva (Lula), du Parti des travailleurs (PT, gauche).

Marco Silvestro

Pour comprendre la situation brésilienne, il faut savoir que le pays est un très grand exportateur de denrées alimentaires, et ce, depuis fort longtemps. En effet, depuis sa colonisation, l'économie du pays a été axée sur le modèle de l'agro-exportation vers les métropoles européennes. On a alors privilégié la concentration de la propriété terrienne entre les mains de riches exploiteurs qui utilisaient le travail des esclaves. Depuis ce temps, le pays a toujours été à la merci des investissements étrangers pour assurer son développement économique et industriel.

Aujourd'hui, en accord avec les principes néo-libéraux, l'État s'est complètement désinvesti de la régulation agricole et a tout laissé entre les mains des grandes multinationales de l'agro-alimentaire. La propriété des terres arables est extrêmement concentrée au Brésil : moins de 3% de la population détient plus de 66% des terres. Cependant, 60% des terres cultivables sont laissées en friche! Et plus de 25 millions de paysans sans terre survivent par des emplois précaires. C'est pour remédier à cette situation que le MST a été créé en 1985. La stratégie : l'occupation et l'exploitation des terres en friche. Ainsi, depuis 1985, plus de 250 000 familles ont acquis des droits de propriété sur plus de 15 millions d'acres de terres cultivables. Avant l'élection de Lula, selon Juan Pedro Stedile, 40 000 familles campaient sur des terres pour obtenir un droit de propriété. Depuis un an, ce nombre est passé à 197 000 familles.

Cela n'est pas innocent. Depuis l'élection de Lula et de son gouvernement « socialiste », la stratégie politique du MST est d'accentuer la pression sur les propriétaires terriens tout en laissant au gouvernement le temps de mettre en place la réforme agraire demandée depuis près de vingt ans. Cependant, le gouvernement brésilien est assis entre deux chaises. D'une part, il fait face aux pressions des créanciers extérieurs : les banques Boston Fleet et Citigroup, le FMI et la Banque mondiale. D'autre part, la pression sociale interne est énorme, car le Parti des travailleurs est né des syndicats et d'une base sociale très large. Le président Lula, selon le président du MST, n'a pas encore démontré sa volonté de mener à bien la réforme agraire. En fait, il a nommé comme ministre responsable un homme qui n'a « jamais vu un paysan de sa vie ».

Le Brésil est donc à la croisée des chemins. Lula, un socialiste, a nommé des ministres socialistes, néo-libéraux et centristes, ce qui paralyse quelque peu le gouvernement. Le poids des compagnies multinationales est énorme, de même que celui des créanciers. Le développement économique du Brésil dépend encore de ses exportations agricoles, ce qui fait que le gouvernement est peu enclin à renverser la structure de la propriété terrienne pour satisfaire ceux qui sont les plus nombreux (les paysans), mais qui détiennent peu de poids politique. Le MST propose pourtant une approche viable : la répartition des terres, une agriculture centrée sur la consommation interne et le développement d'un marché national, une démocratie plus représentative et, surtout, la reconnaissance de la citoyenneté des millions de personnes qui ne possèdent rien dans un pays où « devenir quelqu'un », c'est avoir un petit lopin de terre pour loger et nourrir sa famille.

Pour plus de détails, le site internet du MST : www.mst.org.br/

Photo : Union paysanne

Le Mouvement des travailleurs sans terre a instauré au Brésil l'« école dans la rue », un des nombreux moyens mis en œuvre pour améliorer la condition des citoyens.

Le pari de Lula

Extrait d'un article de Nicolas Mesly dans Le Coopérateur, octobre 2003

« Le pari du gouvernement Lula est de concilier deux modèles d'agriculture dans un contexte de mondialisation. Le premier modèle, résolument exportateur, joue son avenir à la table de l'OMC. Si les denrées brésiliennes ont la cote sur le marché international, le blé et le riz américains « subventionnés » fauchent une partie des 5 millions d'agriculteurs brésiliens.

Le Brésil peut difficilement se permettre de grossir le nombre des sans-terre. De plus, en jouant la carte de la mondialisation, le pays n'a pas échappé au phénomène de concentration d'entreprises. Dix-sept multinationales américaines réalisent 43% des exportations agricoles.

Le second modèle agricole préconisé par le gouvernement Lula est le développement et la croissance du marché intérieur, où prime aussi le droit à la sécurité alimentaire. Quelque 30 millions de personnes ont faim, et le gouvernement jonglerait avec l'idée de Food Stamps (bons de nourriture), inspirée des États-Unis.

Les deux modèles d'agriculture, exportateur et vivrier, ne sont pas incompatibles, nous dit-on. Et dans ces deux modèles, sous le gouvernement Lula, les coopératives agricoles et agroalimentaires brésiliennes, au nombre de 4000, sont appelées à jouer un rôle déterminant. La raison : les coopératives sont perçues comme un outil idéal pour redistribuer la richesse d'un pays où l'écart entre le riche et le pauvre est abyssal. »

Citation de Claude Lafleur, dans la même revue, en marge de Cancun :

« À l'OMC, le sort des producteurs agricoles se joue sur un impossible consensus de 146 pays et sur des compromis arrachés à la dernière minute qui aboutissent à des absurdités innommables. C'est ainsi que, d'un accord à l'autre, nos producteurs, sans qu'ils ne sachent trop pourquoi, sont inexorablement poussés vers l'échafaud de la concurrence internationale ».

Ruralité et santé

Alors que certains citadins semblent penser que tout est plus beau et plus vert du côté de la campagne et des montagnes, qu'en est-il vraiment de la réalité des gens qui vivent en région? Est-il possible d'aspirer au bonheur et à la santé équitablement partout au Québec? Y a-t-il des enjeux spécifiques de « santé rurale »? Si oui, quels sont-ils et quelle est la responsabilité de la Santé publique face à ces enjeux? Quel est l'avenir des jeunes en ruralité? Dans un monde parfois tricoté serré, y a-t-il de la place pour la marginalité?

Voilà un aperçu de ce que vous propose la programmation riche et diversifiée de la conférence 2003 de l'Association pour la santé publique (ASPQ), dans le cadre des Journées annuelles de la santé publique (JASP). Agriculture intensive, qualité de l'eau, empowerment des communautés rurales, mobilisation des jeunes, situation des aînés, transport collectif, développement durable des régions ressources. Autant de sujets passionnants sur le thème de la santé et de la ruralité au cœur d'échanges qui promettent d'être tout aussi passionnants!

Ils seront au rendez-vous! Et vous?

En plénières ou en conférences, une soixantaine de conférenciers, dont plusieurs personnalités du monde rural, communautaire et de la santé publique, seront au rendez-vous : Claude Béland, Jacques Proulx, Roméo Bouchard, Richard Massé, Réal Lacombe, Vivian Labrie, Laure Waridel, pour n'en nommer que quelques-uns. De plus, Michel Venne, chroniqueur au journal *Le Devoir,* animera les tables rondes. Enfin, le ministre Philippe Couillard interviendra dans la causerie du 1er décembre, à l'heure du lunch. Il ne manque que vous!

Les 1er et 2 décembre 2003,
à l'Hôtel Le Reine-Elizabeth,
à Montréal

Fiche d'inscription et programme détaillé de la conférence sur le site de l'ASPQ, au **www.aspq.org**

Pour en savoir plus, communiquez avec Guylaine Morin, au (514) 598-8393,
ou à **motto@sympatico.ca**

Génocide paysan

Par Sylvie Berthaud

Les gens de la Terre se transmettent au fil des générations une fierté enracinée au creux de chaque sillon, abreuvée par la sève des légumes qu'ils font pousser. Ils se sentent les bergers des humains qui sont nourris grâce à eux. Ils sont le cordon ombilical qui alimente chaque citadin. Dans nos pays occidentaux, ce lien est ténu, passant de 50% à moins de 5% en moins d'un demi-siècle.

À Cancún (Mexique), à la mi-septembre 2003, se tenait une réunion organisée par l'Organisation mondiale du commerce (l'OMC, fille illégitime des accords de Marrakech en 1994 : illégitime, car non élue par les peuples). Il était question de généraliser des règles de commerce décidées par les pays riches (le G8). Mais l'Inde, la Chine et d'autres pays pauvres (G21), totalisant plus des deux tiers de la population terrestre, se sont solidarisés pour refuser ce « nouvel ordre mondial ». À Cancún, sur l'une des barricades érigées autour de ce rassemblement aux relents usuriers, un représentant de paysans coréens a brandi son couteau et s'est ouvert le ventre.

Cette mort s'ajoute aux centaines de milliers d'autres suicides de gens de la Terre, ces dernières années, sous l'implacable dictature agricole régie par l'OMC depuis 9 ans.

Dans son film La guerre alimentaire, le réalisateur Mario Desmarais trace un portrait mondial de l'offensive pour le monopole des semences. Quelques transnationales organisent le pillage avec la complicité du Fonds monétaire international (FMI). L'Indienne Vandama Shiva aurait pu vivre confortablement de sa profession d'ingénieure. Elle se consacre depuis 15 ans au répertoire de graines indigènes afin qu'elles ne soient pas « brevetées », et donc volées, par des pieuvres telles que Monsanto.

Son groupe a fait enquête sur le nombre de suicides de paysans dans leur région : plus de 20 000 en trois ans. Après avoir été endettés pour des semences dites meilleures et des pesticides chimiques, et « ne pouvant survivre à la honte d'une faillite (…), les paysans indiens s'en vont au champ pour y avaler une rasade… d'herbicide! », comme le signalait déjà José Bové dans Paysans du monde, publié chez Fayard. Pas un pays n'échappe à l'asservissement.

Un véritable génocide paysan mondial se commet actuellement. Tuant ou forçant à l'exil ses plus humbles bergers détenteurs du savoir ancestral et gardiens de la biodiversité, l'implacable stratégie financière est notre pire tueur en série. Elle se nomme l'Organisation mondiale du commerce.

Le marché paysan

fruits, légumes, viandes, bonne bouffe et autres à vendre

Bas-Saint-Laurent

Ferme Charles A. Marois

Producteur de viande biologique (bœuf, veau de lait, porc) certifié Québec Vrai et Demeter depuis 14 ans.
199, route 132 Est,
Saint-André, G0L 2H0
Téléphone : (418) 862-2279

On recherche

Recherche équipement de boucherie
Charles : (418) 862-2279

Quai des Bulles…

Savons artisanaux faits à la main. Uniques de par leur beauté et leur douceur. Distributeur de savons pour : boutiques cadeaux, magasins d'alimentation naturelle, boutiques de lingerie fine, etc…
Pour obtenir notre catalogue :
418-492-9673
quaidesbulles@globetrotter.net

Lanaudière

À vendre

« Noix, noisettes et glands pour le Québec », guide des arbres à noix, prix 7 $ + 1 $ de frais de poste, payable à Bernard Contré, 55 chemin Lafeuillée, SCB, Joliette, Qc, J6E 7Y8

Laurentides

Ferme Porcine Glenna Poitras / Agri-choux inc.

Porc « vert » en transition biologique exempt de médicaments et d'hormones de croissance depuis février 2001. Variétés de saucisses et cretons sans gluten, sucre ou agent de conservation. Côtelettes papillons, côtes levées, tourtières, brochettes, bacon (sans nitrite), jambon tranché artisanal…
Disponible à la ferme le samedi ou sur appel. Livraison à domicile pour Laurentides et Montréal. Liste de prix sur demande.
Kiosque : 302 chemin Rivière du Nord, Brownsburg-Chatham, J8G 1R8
Tél : (450) 562-6779
(450) 562-5353
Sans frais : 1-877-562-5353

Montérégie

À vendre

Lapin 10$ kg. Poulet 7,50$ kg. Petite production BIO non certifiée. Sainte-Brigide d'Iberville, Venez chercher à la ferme.
Boite vocale :
Jean-Louis (450) 293-2904
ou Marie (514) 597-0668

Montréal

Coaching

Coaching de gestion pour agriculteurs biologiques. Possibilité de subvention des honoraires.
Diane Leblanc : (514) 279-6078
partout au Québec
www.harmoniaresolution.com

Québec

La Rosalie — Épicerie santé

Vaste choix fruits, légumes, viandes biologiques, vitamines, suppléments, cosmétiques, naturopathes en permanence, commandes spéciales, point de chute, ateliers de cuisine, livraison, atmosphère conviviale.
Julien Lepoutre, propriétaire
1646 «C», chemin Saint-Louis,
Sillery (Québec) G1S 1G8
Téléphone : (418) 683-1936
Télécopieur : (418) 683-7976
Courriel : rosalie1@globetrotter.net

Saguenay Lac-Saint-Jean

Le Jardin des Mômes

Ferme maraîchère écologique
Tremblay Marc, propriétaire
576, Anse à Pelletier,
Saint-Fulgence, Québec, G0V 1S0
Téléphone : (418) 591-0719

Le soleil Le vent

Aliments naturels, suppléments alimentaires, fruits et légumes biologiques, futons, sandales, livres, dépliants, cours de cuisine.
2425 rue Saint-Dominique,
Jonquière, Québec, G7X 6L9
Téléphone : (418) 547-6227

Garde-Manger

Aliments biologiques et équitables. Produits naturels et suppléments. Aliments sans gluten. Phytothérapie et naturopathie. Conseillères spécialisées.
La plus grande surface au Saguenay/Lac-Saint-Jean
1415, Des-Champs-Élysées,
Chicoutimi, Québec
(418) 696-1597

centre paysan

Le Centre paysan de Saint-Croix offre une série de formation et d'ateliers pratiques au cours des mois de novembre et décembre. En voici la programmation :

Formation	Durée	Date	Endroit	Tarif
Administration à la ferme	7h	27 nov.	Saint-Philibert	60$
Apiculture	3h 8h	25 nov. 5 déc. 10-14-17 déc.	Sainte-Croix Lavaltrie	30$ 65$
Boulangerie		29 nov. 6 déc.	Warwick	55$
Découpe de viande	4h	8 déc.	Centre paysan	30$
Épices	4h	19 nov. 6-16 déc.	Centre paysan	40$
Fumaison	4h	3-18 déc.	Saint-Apollinaire	40$
Lacto-fermentation	6h	22 nov. 8 déc.	Centre paysan	50$
Mouton (tonte)	6h	22 nov.	Centre paysan	55$
Marché public	4h	9 déc.	Marché public de Québec	55$
Paysannerie et éco-hameau	7h	19 déc.	Centre paysan	50$
Savon au lait de chèvre	5h	21-26 nov.	Centre paysan	60$ ou 85$ (incluant le matériel)
Savon artisanal	5h	13 déc.	Warwick	55$
Semences	7h	21 nov. 13 déc.	Centre paysan	35$
Terrines	4h	2-13 déc.	Centre paysan	40$
Transformation alimentaire	6h	5 déc.	Saint-Damien	55$

Pour de plus amples informations et pour s'inscrire, contactez le Centre paysan au 418-926-1362 ou par courriel : maximelaplante@centrepaysan.com

Les petites annonces

Services d'annonces classées, personnelles et commerciales

Dates de tombée	Dates de parution
1 juillet	1 août
1 septembre	15 septembre
1 octobre	15 octobre
1 novembre	15 novembre
1 décembre	1 janvier
1 février	15 février

Réservation

Union paysanne, Le Journal a/s Monsieur Michel Lemay
453 Principale
Saint-Germain-de-Kamouraska (Québec), G0L 3G0
Téléphone : (418) 492-7692
Télécopieur : (418) 492-6029
Courriel : journal@unionpaysanne.com

Tarifs des petites annonces selon le nombres de parutions

Parutions	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
minimum	12.00	12.00	12.00	11.00	11.00	11.00	10.00	10.00	10.00	10.00
plus de 20 mots	.50/mot	.50	.50	.50	.50	.50	.50	.50	.50	.50
caractère gras	.50/mot	.50	.50	.50	.50	.50	.50	.50	.50	.50
cadre	.50/mot	.50	.50	.50	.50	.50	.50	.50	.50	.50
logo ou photo	tarifs sur demande									

ABONNEMENT / ADHÉSION

Nom de l'abonné _____

Organisme ou entreprise (s'il y a lieu) _____

Adresse _____ **Localité** _____ **Code postal** _____

Téléphone _____ **Fax** _____ **Courriel** _____

ABONNEMENT AU JOURNAL

○ ABONNEMENT MEMBRE UNION PAYSANNE (17,25$, taxes incluses)
Veuillez inscrire votre # de carte de membre
_____

○ ABONNEMENT NON MEMBRE (34,50$, taxes incluses)

ADHÉSION À L'UNION PAYSANNE

Production _____

Catégorie de membre
Paysan ○ Bio ○ Certifié biologique ○ Carte de producteur ○
Citoyen ○ Associé ○ Groupe sympatisant ○

Adhésion ○ **Renouvellement** ○ **Cotisation annuelle : 40$**

Complétez le formulaire, joignez le paiement, pour les membres, pour les non membres, signez ci-dessous et expédiez le tout à l'Union paysanne, le journal, 453, Principale, Saint-Germain-de-Kamouraska, Québec, G0L 3G0. Un reçu vous sera expédié.

À la suite du rapport du BAPE,

vous craignez un nouveau coup de cochon et encore plus de lisier dans vos rivières?

Abonnez-vous

à l'Union paysanne, le journal.

Le seul journal qui a un lien congénital avec les luttes des citoyens ruraux contre les porcheries industrielles.

Baie des Chaleurs, Belledune

«Bennett, c'est une maladie, ça!»

Il est difficile de dire si l'incinérateur de Bennett, à Belledune, déjà en construction, obtiendra ou non son permis d'opération malgré l'opposition quasi unanime de toutes les populations de la Baie des Chaleurs, mais une chose est sûre : les gens de la Baie des Chaleurs ne seront plus jamais les mêmes.

Reportage de Roméo Bouchard

Le peuple de la Baie des Chaleurs

Ils auront découvert qu'il n'y a pas que l'OMC pour abolir les frontières. La nécessité de sauver la qualité de vie de la Baie des Chaleurs en s'opposant à ce que le nord du Nouveau-Brunswick devienne la poubelle de l'Amérique aura réussi à souder ensemble Gaspésiens, Micmacs, Acadiens et anglophones du Nouveau-Brunswick, municipalités, CRCD, CLD, syndicats, écologistes, jeunes des écoles, infirmières, groupes sociaux, églises, médias et artistes, UPA et Union paysanne. « Ami, ne salis pas mon eau, ne gruge pas mes os, ça me brûle les nerfs, j'veux pas qu'tu m'incinères », chante un orchestre improvisé formé de représentants de ces populations jusqu'ici peu habituées à se fréquenter. « Nous sommes maintenant unis, déclarait l'animateur après l'échange de symboles de vie par des enfants de chaque communauté au milieu du pont de Campbelton, parce que nous respirons le même air, nous buvons la même eau, nous mangeons les produits d'une même terre et de la même mer ». Le peuple de la Baie des Chaleurs est bien décidé à bloquer Bennett. « Il faut tout faire pour le faire sauter, lançait un jeune étudiant gaspésien, pas par la dynamite, mais par l'unité ». 40 000 personnes ont signé la pétition et 150 municipalités se sont prononcées contre.

Démocratie en faillite

Si Bennett, qui s'est établi par ruse à Saint-Ambroise, au Saguenay, qui s'est vu refuser l'entrée en Colombie-Britannique et à Kirklandlake, en Ontario, était autorisé à aller de l'avant à Belledune, un ville qui figure déjà au septième rang des villes canadiennes polluées, ouvrant ainsi la porte à l'expansion d'une compagnie qui rêve de devenir le vidangeur des sols contaminés et à la venue d'une deuxième centrale thermique au charbon projetée par Hydro-Québec, on aurait fait la preuve que la démocratie ne fonctionne pas dans pareils cas. En effet, rarement aura-t-on vu pareille unanimité du milieu contre un projet, et rarement aura-t-on dû déplorer tant de duplicité de la part d'une entreprise et tant de complicité de la part des politiciens.

Personne, sauf la ministre de l'Environnement du Nouveau-Brunswick, Brenda Fowlie, ne prête foi à l'étude d'impact effectuée par une firme au service de Bennett. D'ailleurs, un expert de réputation internationale, Paul Connett, chimiste professeur à l'Université St. Lawrence, dans l'État de New York, vient de la démolir point par point, insistant sur le fait établi que les dioxines et furanes, inévitablement dégagées dans l'incinération des BPC et des sols contaminés aux hydrocarbures et à la créosote, se concentrent rapidement dans la chaîne alimentaire et mettent en danger le système nerveux central. Un litre de lait récolté dans une zone exposée peut causer autant de dommage à un organisme que l'exposition à l'air contaminé pendant huit mois. C'est pourquoi la méfiance s'installe rapidement envers les produits bio-alimentaires provenant de zones exposées aux émanations de dioxine et de furanes. Alors que l'étude de Bennett ne prévoit pas de retombées au-delà de 1,2 kilomètre (l'espace de leur terrain!), les suivis exigés par le BAPE pour de semblables émanations à l'usine de MAGNOLA, à Asbestos, s'étendaient à plus de 30 kilomètres. Bennett va même jusqu'à promettre de mettre les sols soi-disant décontaminés à la disposition des agriculteurs…

De plus, une note de service de Mme Simone Godin, responsable des déchets toxiques au ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick, vient d'être rendue publique, dans laquelle Mme Godin prévenait la ministre que le Nouveau-Brunswick est sérieusement vulnérable face à l'importation de sols contaminés parce qu'il ne dispose pas de réglementation spécifique pouvant les empêcher, et qu'il convenait de se méfier des intentions cachées de la compagnie Bennett. Dans le contexte de l'ALÉNA, qui interdit aux États de faire obstacle aux investisseurs étrangers, plusieurs croient que ce danger est encore plus grand.

Quant au ministre canadien de l'Environnement, M. Anderson, on ne s'étonne pas qu'il refuse d'intervenir quand on sait ses bonnes relations avec Irving, le roi du Nouveau-Brunswick, qui contrôle notamment tous les médias de cette province, favorables au projet bien évidemment. D'ailleurs, on vient d'apprendre, dans un rapport de la Royal Bank, que le gouvernement canadien a octroyé des contrats à Bennett pour détruire 48 000 tonnes de BPC provenant de la ligne de radar dans le Nord canadien. Dans ce rapport, Bennett se présente comme une compagnie qui offre une solution à ceux qui pourraient craindre des poursuites pour contamination, en assurant la destruction des preuves!

Quant à Nathalie Normandeau, députée du coin et ministre adjointe au Développement régional, si elle refuse toujours de demander l'intervention d'Ottawa, c'est facile d'imaginer qu'elle a les mains liées par son patron, ministre du Développement économique, et surtout son collègue, Sam Hamad, ministre des Ressources naturelles, qui a entrepris de nous faire accroire qu'on va manquer d'électricité au Québec d'ici deux ans (alors que la population est stable et qu'aucun développement industriel énergivore n'est en vue) et qu'Hydro-Québec doit construire en catastrophe des centrales thermiques, dont une précisément au nord du Nouveau-Brunswick, le nouvel Eldorado des industries polluantes, où on autorise le charbon et même l'orimulsion (centrale de Dalhousie), le pire procédé, surnommé le carburant de l'enfer!

Au Nouveau-Brunswick, le nouveau gouvernement Lord n'a qu'un siège de majorité, et l'opposition libérale vient de se prononcer pour une étude indépendante…

Ce n'est pas fini!

D'autres manifestations sont prévues, d'autres prises de position, notamment de la part des médecins, d'autres pressions politiques. Des activités de formation à la « démocratie directe » sont en aussi en préparation. Il est difficile de croire qu'on puisse passer sur le corps de tant monde, de tant d'attachement à la terre nourricière. Tous ces gens, laissés pour compte plus souvent qu'à leur tour, qui défendent vaillamment la porte d'entrée du pays, ont droit à notre admiration et ils ont besoin de notre appui pour tenir le siège.

« Il faut refuser ce projet qu'on nous impose sans consultation et sans étude d'impact. »

Florian Lévesque, Envrionnement-Vie, N.-B.

« Les groupes écologiques et les citoyens de la Baie des Chaleurs auront au moins réussi à démontrer aux Néo-Brunswickois, Québécois, Canadiens et autres que les politiciens provinciaux et fédéraux des deux côtés de la Baie des Chaleurs sont exclusivement au service de minorités d'investisseurs corporatifs, même s'ils doivent légiférer avec arrogance contre les populations qui les ont élus. »

Bob Eichenberger, Union paysanne
Michel Goudreau, Environnement Vert-Plus

« Avec l'ALÉNA, c'est la porte ouverte à l'invasion des entreprises polluantes et à l'importation des déchets toxiques. »

Geneviève Saint-Hilaire et Luc Potvin, Coalition Retour à l'expéditeur

« Avant d'ajouter une goutte de pollution de plus dans cette baie, il faudrait d'abord savoir précisément ce qui s'y trouve déjà. »

Don Caplin, sage micmac

Jeunes enfants des quatre communautés échangeant des symboles de vie.